

Correspondance de M. de Bellecombe, gouverneur de l'île de Bourbon
(mars 1770 – octobre 1772)

Un manuscrit de la BNF, NAF. 23327 - Registre de la correspondance de M. de Bellecombe, gouverneur de l'île Bourbon (13 mars 1770 - 3 oct.1772), 143 feuillets.

Ce registre fait partie d'un lot de 19 registres (N° 23327 à 23345) intitulé "Correspondances et papiers relatifs aux Colonies françaises (Réunion - Inde et Saint Domingue) provenant du Gouverneur Guillaume-Léonard de Bellecombe (1727 - 1783)"

Il s'agit presque exclusivement de lettres adressées par M. de Bellecombe à des personnes résidant à Bourbon : à l'ordonnateur, M. Crémont bien sûr, aux autorités civiles, militaires et religieuses, ainsi qu'à de simples colons. Tout mérite attention pour qui s'intéresse de près à cette période de l'histoire de l'île de la Réunion. Peu de choses méritent absolument de figurer dans une documentation relative à Pierre Poivre, c'est ce peu et même largement plus que nous transcrivons dans un premier temps, nous ajouterons d'autres documents, sans ordre, selon notre disponibilité.

[f°21 r]

Requête de M. Ferry de la Combe

Réponse du 13 mars 1770

A Messieurs de Bellecombe et de Crémont

Messieurs,

Jacques Fery de la Combe a l'honneur de vous supplier de vouloir bien accorder la liberté à sa négresse nommée Louise, âgée de trente ans, créole de caste malgache. Les services qu'elle a toujours rendus à mon frère et à ma belle-sœur, particulièrement dans son voyage en France, le fait qu'elle a donné à deux de ses enfants, en outre la conduite sage et laborieuse qu'elle a eue depuis qu'elle est avec moi, sont les motifs qui m'engagent à réclamer votre autorité pour vous prier de m'accorder cette grâce. Je puis vous assurer, Messieurs, qu'elle ne sera à charge de personne, je lui laisse deux esclaves, elle a des talents. Je laisserai même en partant à M. Desjardin mon procureur, des pouvoirs qui l'autoriseront à lui fournir tous ses besoins. J'attends, Messieurs, de votre bonté ordinaire le requis à la demande que j'ai l'honneur de vous faire, et ma reconnaissance sera sans borne. Signé Fery de la Combe.

Vu la présente requête à nous présentée par M. Ferry de la Combe, aux fins d'être autorisé pour donner la liberté à la nommée Louis, créole, son esclave, en reconnaissance des services qu'elle lui a rendus et à M. et Mme Fery son beau-frère et belle-sœur dans leur voyage en France et la promesse de lui fournir tout ses besoins sans pouvoir devenir à charge à personne, nous avons permis et permettons au suppliant, et l'autorisons à donner la liberté à la susdite Louise, avec injonction de faire homologuer la présente au Conseil supérieur de cette île. A St Denis, île de Bourbon, le 13 mars 1770.

[f°30 v]

à M. Million

A St Denis, le 12 mai 1770

Je vous envoie, Monsieur, une lettre qui m'a été adressée à cachet volant par M. le Ch. Desroches. Il me charge en même temps de vous détailler très sérieusement ce qu'il vous marque dans cette lettre ; mais comme je ne pourrai que vous répéter ce qu'il vous écrit lui-même et vous réitérer ce que je vous ai dit particulièrement et en plein Conseil et à quoi vous n'avez eu aucun égard, je pense qu'il est inutile que je vous en parle.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, etc.

Copie d'une lettre de M. le Ch. Desroches écrite à M. Million, envoyée à cachet volant à M. de Bellecombe.

Au Port Louis Isle de France. Le 10 mai 1770

Je laisse, Monsieur, le soin à M. de Bellecombe de vous détailler ce que j'ai l'honneur de vous dire ici très sérieusement, mais ce sera avec toute la force que vous m'obligez d'employer par la conduite irrégulière que vous tenez depuis longtemps à Bourbon.

C'est donc en vertu de l'autorité dont je suis revêtu et au nom du Roi que je vous rappelle, Monsieur, que la volonté expresse de Sa Majesté est :

1°. Que le Gouverneur des Isles de France et de Bourbon soit purement militaire.

2°. Que la Police de toute la colonie appartient aux Commandants de quartier, que le Conseil ni vous ne pouvez vous en mêler, ni tenir à ce sujet aucune assemblée.

3°. Que les Conseils et les Procureurs généraux sont sous l'autorité directe du chef du Gouvernement, hors les procès auxquels le Gouverneur et l'Intendant et ceux qui les représentent n'ont rien à voir, excepté lorsqu'ils siègent eux-mêmes au Conseil. En conséquence vous avez attenté à l'autorité lorsque vous avez instigué M. de Crémont. Vous pouvez vous plaindre de ses torts et des nôtres à tous, si nous en sommes convaincus le Ministre ne manquera pas de nous en punir, mais il ne verra pas tranquillement que vous ayez voulu avilir l'autorité en attaquant ouvertement et indécentement le second chef du Gouvernement de votre île.

4°. Lorsque vous avez donné un réquisitoire ou des conclusions, vous devez vous retirer au parquet, et non seulement M. de Crémont mais tout conseiller qui se trouvera présent a le droit de vous avertir de vous retirer.

Je suis trop franc, Monsieur, pour vous dissimuler que je rendrai compte de tout ceci dans le plus grand détail à M. le Duc de Praslin, et je vous préviens de tout le mécontentement qu'il en aura si vous m'y forcez, j'en crains pour vous les suites les plus funestes d'après les ordres qu'il m'a donnés et l'indignation avec laquelle il a vu de pareils excès se commettre autrefois dans cette île.

Je vous promets en même temps d'avoir recours à toutes les bontés dont ce Ministre m'honore pour obtenir de lui qu'il regarde tout ce qui s'est passé jusqu'ici comme non avenu ; mais à condition que vous prendrez une conduite toute opposée à celle que vous me forcez de blâmer aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre etc.

=====
[f°31 v]

Réponse de M. Million à ma lettre du 12 mai 1770 portée de l'autre part.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser sous cachet volant la réponse que je fais à la lettre dont M. le Ch. Desroches a bien voulu m'honorer.

Vous y verrez, Monsieur, une partie du motif de ma conduite qui ne pouvait pas être autre.

Je lui ai marqué dans une autre lettre que j'aurai l'honneur de lui adresser une copie du mémoire que j'enverrai à M. le Duc de Praslin, qui accompagnera ma démission. J'en agirai de même avec vous, Monsieur, n'ayant jamais rien caché dans ma conduite.

Je suis avec respect etc.

Ce 12 mai

Copie de la lettre de M. Million, en réponse de celle de M. le Ch. Desroches portée de l'autre part.

Monsieur,

Je prends la liberté de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; et ce avec tout le respect que je dois au Gouverneur général de ces colonies et à la personne qui représente Sa Majesté.

En recevant de la bienveillance du Roi la place dont il a bien voulu m'honorer, j'ai joint à 14 années d'expérience de ma fonction l'étude particulière des ordonnances rendues pour le gouvernement de ces

colonies ; j'ai fait serment de m'y conformer, et si je m'en suis écarté, je demande, Monsieur, que mon procès me soit fait.

Si Sa Majesté ordonne de nouveaux ordres pour les colonies, je dois être le premier à les faire exécuter et c'est ce que je promets sur ma tête, mais ne les connaissant pas, il ne m'est pas possible de m'y conformer.

Vous m'avez fait l'honneur de me marquer que la police regardait les commandants de quartier ; mais vous m'avez marqué en même temps, Monsieur, que vous aviez fait rendre une ordonnance ; pourquoi n'a-t-elle pas paru ici, ou pourquoi M. Bellecombe n'en a-t-il pas fait rendre une pareille. Ne m'appartenant pas de la discuter, je l'eus présentée au Conseil, j'en eus requis l'enregistrement et j'en aurais suivi l'exécution. Si ma conduite n'a pas été telle jusqu'à ce jour, je me soumetts, Monsieur, à tout ce que le Roi voudra ordonner de ma personne.

J'attends donc, Monsieur, pour le premier article de votre lettre, comme pour le second, que les ordres du Roi, les vôtres, ou ceux de M. Bellecombe soient enregistrés et publiés, et je m'y soumettrai aveuglement. En attendant je me conformerai toujours, autant qu'il sera en mon pouvoir, à ce que vous me faite l'honneur de me marquer.

Quant au troisième article qui regarde M. Crémont et ses ordres exécutés sur les terres des habitants par des Noirs indisciplinés, je vous suis obligé, Monsieur, de me marquer que vous en écrirez au Ministre, je me conformerai également pour ma justification à l'article 14 de l'ordonnance de Sa Majesté sur les enregistrements.

Nous sommes bien d'accord, Monsieur, sur le 4^e article de votre lettre, et j'ai toujours agi comme vous me le marquez dans les affaires civiles et criminelles. Si l'on vous a marqué le contraire, l'on a voulu vous en imposer, car il n'est ici question que de ma présence aux audiences et cette affaire vient d'être encore renouvelée mercredi dernier, neuf de ce mois.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, au sujet de ce qui s'est passé ici lundi 7 et de vous faire part que j'envoie ma démission à M. le Duc de Praslin. La plus grande grâce que je puisse espérer des bontés dont vous voulez bien encore, me promettre la continuation, est de vouloir bien employer votre crédit à obtenir ma retraite, j'en conserverai, Monsieur, une reconnaissance infinie.

Je suis avec un inviolable attachement et un profond respect, Monsieur, etc.

A St Denis île de Bourbon. Le 12 mai 1770

=====
[f°33r]

à M. Sabatri¹ commandant le vaisseau particulier *l'Amitié*, en rade de St Paul
A St Denis le 17 mai 1770

J'ai parlé à M. de Crémont, Monsieur, pour qu'il vous fût donné une des salles du magasin du Roi pour mettre votre cargaison, mais je vous préviens que cela ne peut être que pour un temps, attendu que ce magasin nous est absolument nécessaire dans son entier pour recevoir les grains des habitants. Vous pouvez être assuré que je favoriserai votre armement en tout ce qui dépendra de moi. Venez aussitôt que vous le pourrez à St Denis, j'ai à causer avec vous sur les opérations qui peuvent être avantageuses à vos armateurs que je connais en partie et auxquels je suis fort attaché. Ils m'ont écrit à votre sujet.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, etc.

=====
[f°33r]

à M. de Verdière **A St Denis le 17 mai 1770**

J'approuve, Monsieur, tous les arrangements que vous prendrez avec M. de Crémont au sujet du chargement que vous vous proposez d'aller prendre à la Rivière d'Abord. Je pense cependant que le commissaire ne pourra pas se dégarnir du peu de secours qu'il a en marine pour tous les objets de

¹ Autre part il est question du bâtiment particulier *l'Amitié*, disparu lors du coup de vent du 4 décembre 1770 à Bourbon, bâtiment venant de Bordeaux, commandé par M. Sabatery. (1^{er} mai 1771, Bellecombe et Crémont au ministre)

service indispensable de l'île, et que ce seul objet sera d'un grand obstacle à votre projet. Faites attention qu'il y a près d'un mois que toutes nos forces marines sont employées à faire votre chargement, encore ne pourront-elles pas y réussir, et en attendant le service en souffre car nous manquons ici, et de la chaux pour faire aller nos travaux, et du riz et du maïs pour nourrir nos ouvriers et Noirs du Roi. Vous avez séjourné assez longtemps dans cette île pour vous être aperçu que c'était le pain du chapitre des difficultés², la nature en a par sa construction baroque fait naître une grande partie auxquels on pourrait suppléer par des moyens et des forces, mais nous n'en avons pas, il faut en toute chose se prêter aux circonstances en attendant des temps plus favorables.

Je vous souhaite toutes sortes de réussite dans vos projets de l'Inde, j'accepte avec plaisir les offres que vous me faites de faire mes commissions, mais elles ne seront pas considérable et je n'abuserai pas de votre honnêteté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[f° 33v]

Lettre circulaire à MM. les Commandants de quartier. A St Denis le 18 mai 1770

M. le Ch. Desroches me marque, Monsieur, qu'il va faire prendre nos blés, nos riz et nos maïs, que nous n'en saurions trop avoir. Ainsi vous annoncerez de ma part aux habitants de votre quartier qu'ils peuvent s'adonner à cette culture et que ces trois espèces de grain seront reçues exactement dans les magasins du Roi. Je vous apprends cette nouvelle avec plaisir, persuadé qu'elle sera agréable à tous les habitants.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[f° 36r]

à M. de Parni [Parny].

Ce 31 mai [1770]

Je vous renvoie, Mon cher Commandant, les deux permissions de port d'arme après les avoir visées.

Il faudra recevoir M. Dejardin [Desjardins] à la tête de sa compagnie la première fois qu'elle prendra les armes pour la revue.

L'affaire des chemins pour les habitations du Repos de Laleu n'est point encore décidée, les différentes difficultés et contradictions que vous et tant d'autres m'avaient fait observer, ne peuvent qu'embarrasser les chefs, il faut être sur les lieux et entendre tout le monde pour prendre un parti.

Quant aux habitants de la Possession, ils ne sont pas tenus de nettoyer le grand chemin qui est fait jusqu'au quartier, les corvées employées actuellement aux 5 chemins de communication n'ont rien de commun avec celles qui doivent être fournies pour la construction et l'entretien du grand chemin ; si les habitants de la Possession n'ont pas de chemin de communication à entretenir pour aller du chef-lieu à leur habitation, tant mieux pour eux, c'est une servitude qu'ils ont de moins que les autres.

Vous avez très bien fait de punir l'officier qui a manqué à son devoir, agissez en de même envers tous ceux qui marqueront de la mauvaise volonté.

Pour ce qui concerne le jour de la fête de Dieu, il faudra se conformer à ce qui a été pratiqué l'année précédente.

Si vous m'aviez parlé que vous aviez des bœufs à fournir lorsque j'étais à St Paul, on les aurait embarqués par cette occasion, il faudra actuellement attendre l'année prochaine car MM. Desroches et Poivre nous marquent que leurs besoins en grain est plus pressant que celui des bœufs et qu'il faudra remettre ce dernier à l'année prochaine.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[f° 42 v]

à M. Wilman [ou Wilmon]

Du 14 juillet 1770

² On a trouvé de nombreuses références au « pain du Chapitre » des évêchés, mais jamais en tant qu'expression imagée.

Je vous suis sincèrement obligé, mon cher Wilman, du compliment que vous me faites sur le grade de brigadier que le Roi vient de m'accorder. Soyez bien persuadé du plaisir que j'aurai s'il [?] mettait à même de faire le bonheur des habitants de cette colonie. C'est ce que je désire le plus, et que je vous prie donner aux braves créoles de votre paroisse. Je voudrais bien en même temps trouver des occasions à vous donner des marques du cas que je fais d'un citoyen qui a servi avec autant de courage que vous son Roi et sa patrie. Si nous avons la guerre, je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi dans toutes les occasions où je pourrai vous servir.

J'ai l'honneur d'être etc.

[f° 44 r]

à M. de St Lubin

A St Denis, le 16 août 1770

Vous auriez dû, Monsieur, vous en tenir à ce que je vous ai dit à St Paul, mais puisque vous désirez une réponse de moi sur les lettres que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, je vais vous la faire.

Je n'entrerai point dans les détails des motifs qui m'ont déterminé à permettre votre débarquement dans cette île et à vous y accueillir comme j'ai fait ; je vous dirai seulement que les différents noms que vous avez portés, le séjour que vous avez fait chez les Anglais dans l'Inde, votre conduite enfin depuis 1756 que l'on vous a vu quatrième chirurgien à l'hôpital de l'Isle de France, vous ont rendu suspect au Gouvernement français, et je vous répète par écrit ce que je vous ai dit verbalement, que je ne puis pas vous accorder la permission de passer en Europe par la première occasion, non plus qu'à l'Isle de France. Si ceci à vos yeux a encore besoin d'interprétation, je vous la donne en vous annonçant que vous ne sortirez de l'île de Bourbon que par ordre de la Cour ou de M. le Gouverneur général de ces îles de qui j'ai reçu des ordres à ce sujet. Vous pouvez lui écrire et lui envoyer les mémoires et les lettres que vous croirez propres à la justification de votre conduite et pour obtenir de lui ce que je ne suis plus le maître de vous accorder. En attendant je vous exhorte à vous conduire de manière à ne pas encourir de nouveaux reproches du Gouvernement.

Je suis très parfaitement, Monsieur, etc.

[f° 44 v]

à M. de La Boucherie

A St Denis, le 6 septembre 1770

Nous allons, Monsieur, expédier la goélette du Roi pour aller prendre un chargement de riz à St Benoît dont nous avons un pressant besoin. Sitôt qu'elle sera mouillée, vous ferez rendre au magasin du Roi tous les Noirs de corvée qui travaillent aux chemins pour en faire le chargement, les sacs devant être remplis, pesés et prêts à être embarqués. Cette opération faite, vous laisserez encore ces mêmes Noirs de corvée au garde-magasin pour remplir les sacs de riz jusqu'à la concurrence de trois cents milliers qui doivent faire à peu près le chargement du *Grand Bourbon* et qui aideront ensuite à les faire peser devant l'officier dudit senau qui va être envoyé à cet effet, afin que rien ne retarde le chargement de ce senau qui doit partir lundi ou mardi prochain de St Denis pour St Benoît. Le garde-magasin vous préviendra du jour où le chargement commencera pour que tous les Noirs de corvée se rendent encore sur le champ au magasin pour en faire le chargement. Je vous recommande la plus grande diligence pour cette opération qui n'est pas moins essentielle pour l'habitant que pour le service du Roi. Vous ordonnerez au commandant de ne pas quitter les Noirs de corvée pour les faire travailler et les ramener aux chemins lorsque cet ouvrage sera fini. Vous ferez bien de donner vous-même un coup d'œil, et de donner ordre à M. Hubert, aide-major, d'y aller de temps à autre. M. de Crémont et moi avons pensé qu'il valait mieux prendre les Noirs de corvée des chemins plutôt que d'ordonner une corvée extraordinaire qui ne peut que gêner beaucoup l'habitant.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[f° 46 r]

Instruction pour le Sieur Mazière [le 13 septembre 1770]

Instruction pour M. Mazière, lieutenant commandant 260 hommes de recrue destinés à servir dans les compagnies entretenues pour la garde des établissements français aux Indes.

M. Mazière formera un piquet composé de deux sergents, deux caporaux, deux appointés et 54 fusiliers que je dois envoyer à St Paul aux ordres de M. le Ch. de Gravelle qui en prendra le commandement, qui l'exercera et le disciplinera sitôt qu'il sera formé, ce piquet portera son nom.

Lorsque les cent hommes de ces recrues qui restent à l'Isle de France seront joints aux 90 qui resteront à M. Mazière, il en sera formé trois piquets, l'un de 70 hommes qui se nommera le piquet de Mazière, et les autres deux, de 60 hommes, qui porteront le nom des deux officiers qui les commanderont.

En attendant les 90 hommes restants formeront le piquet de M. Mazière que M. Walflambeg, sous-lieutenant, exerce avec lui et sous ses ordres, matin et soir.

Il se fera trois appels tous les jours dans cette troupe, savoir l'un à dix heures du matin à dîner, une à 4 heures du soir au souper, et l'autre à 8 heures après la retraite battue. Tout soldat qui manquera de se trouver à ces appels sera puni de 8 jours de prison. Dans tous les cas où ces soldats seront mis en prison ils ne la sortiront que par la permission de l'officier faisant fonction de Major de place qui prendra mes ordres à ce sujet.

Il y aura un officier de semaine qui sera tenu de faire lui-même l'appel de 10 et de 8 heures, et qui rendra compte au commandant des hommes qui manqueront. Il visitera en même temps le quartier. Il veillera à ce qu'il soit tenu de la plus grande propreté, ainsi que le soldat. Il s'assurera s'ils font exactement la soupe et si tous les ordinaires sont en règle. Cet officier se trouvera tous les jours à la parade et viendra prendre mes ordres, et en mon absence il ira prendre ceux de l'officier qui commande.

M. Mazière fera exactement le *pred*³ à cette troupe aux mêmes jours qu'on fait celui du détachement de la légion et leur fera la même retenue pour l'entretien de leur linge et chaussures. Il donnera à M. le commissaire ordonnateur un état, nom par nom, des besoins les plus urgents de chaque soldat qui lui fera donner les avances nécessaires pour se les procurer.

Il tiendra un état des plus exact et des plus détaillé de la recette et de la dépense de l'argent qu'il touchera pour solde et entretien de cette troupe. C'est un objet de la plus grande conséquence et auquel il doit porter la plus grande attention, le prévenant qu'il est responsable de toutes les consommations de cette troupe, à la réserve du piquet de M. de Gravelle qui sera à la charge de cet officier. Lorsqu'il sera rendu à St Paul et qu'il rendra compte de tout ce qui sera délivré tant pour *pred* que pour vivres et autres fournitures.

J'ai déjà prévenu M. Mazière que cette troupe allait être armée au premier jour et qu'elle ferait le service. J'attends de son zèle et de son activité qu'elle sera sous peu en état de faire le maniement des armes pour l'inspection et de marcher les différents pas. M. Mazière n'a qu'à prendre pour modèle en tout les troupes de la légion. S'il a besoin d'un couple de sergents ou de caporaux il s'adressera à M. Léonard, commandant, qui les lui fera donner.

Comme cette troupe a besoin de se nipper, j'emploierais 30 hommes sur les travaux du Roi qui seront payés à raison de 10 sols par jour. Il y aura un sergent ou caporal piqueur qui en aura 20 [sols]. Ils seront relevés tous les mois par trente autres afin que tout le monde travaille à son rouet. Ces soldats travailleurs ne faisant l'exercice que les fêtes et dimanches. Je défends à M. Mazière de permettre, sous quelque prétexte que ce puisse être, qu'aucun soldat travaille chez le particulier sans ma permission, et dans le cas que je l'accorde à quelqu'un ils seront tenus de coucher au quartier et de se trouver à la retraite, sans quoi la permission leur sera retirée et ils seront punis de 8 jours de prison.

Il sera donné copie collationnée de la présente instruction à M. le Ch. de Gravelle, relativement au piquet qu'il va commander à St Paul dont je le rends responsable.

M. Mazière donnera communication à M. Valflambeg de tout ce qui le regarde. Ils ne sauraient l'un et l'autre employer trop d'activité pour bien discipliner cette troupe ; il faut punir sévèrement de la prison et du cachot les premières fautes du soldat.

A St Denis le 13 septembre 1770

³ Un texte à l'orthographe très fantaisiste, ici on pense à transcrire *pred* par *prêt*.

[f°48 r]

à M. de La Boucherie

Au Gol, le 11 octobre 1770

Je vous adresse ci-joint, Monsieur, un ordre aux habitants du quartier St Benoît pour qu'il soit fourni par eux un Noir sur le nombre de dix pour faire en toute diligence le second chargement du *Grand Bourbon* qui doit être renvoyé incessamment en cette île. Il est essentiel de profiter de la saison favorable pour vider entièrement les grains de ce quartier. J'ai reconnu pendant mon dernier séjour à St Benoît combien il était nuisible que les Noirs de corvée fussent détournés des chemins publics dont les travaux ne sauraient être trop accélérés pour être employés au chargement de grains, et qu'il valait beaucoup mieux ordonner une corvée extraordinaire car le Roi continuant à recevoir le superflu des grains pour encourager la culture et perdant par conséquence une grande quantité des mêmes grains par le défaut de consommation, il n'est pas juste que les corvées pour ce chargement soient à la charge du Roi.

Dès que l'ordre ci-joint vous sera parvenu vous dresserez aussitôt le rôle des habitants qui doivent fournir un Noir par dix. Je pense que le nombre de 60 sera suffisant. Ils pèseront la quantité de deux cents milliers de riz et si *le Grand Bourbon* n'a pas encore paru quand cette opération sera faite, vous renverrez les Noirs avec ordre de revenir dès que le senau sera rendu au mouillage. Il y aurait un moyen plus simple et moins à charge à l'habitant pour faire à l'avenir le chargement, c'est qu'un habitant principal s'engagea à fournir les Noirs nécessaires pour cela, à raison de 15 sols par journée de Noir qui seraient payés par la caisse de la Commune ; ce prix est raisonnable si M. Desile acceptait un pareil engagement que M. de Crémont et moi approuvons également. M. de Crémont et moi approuvons également. L'ordre ci-joint deviendrait alors nul et vous n'en feriez aucun usage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[f°49r]

à M. Rivière

à St Denis le 4 novembre 1771

Les précautions que vous avez prises, Monsieur, au sujet du complot des Noirs qui voulaient enlever une pirogue pour s'évader, sont très sages et devenus nécessaires pour éviter ce désordre, puisqu'il s'est présenté une quarantaine de Noirs attroupés dans le dessein sans doute d'exécuter leur projet. La garde aurait dû arrêter ces Noirs, et s'ils avaient pris la fuite il fallait qu'elle tira sur eux. Donnez vos ordres à M. Balemane pour que cette garde ait ses armes chargées et bien en état, et que l'officier de semaine fasse lui-même à la tête d'un nombre de fusiliers de cette garde, des patrouilles fréquentes pendant la nuit. Il faut que M. Balemane en fasse aussi lui-même. Ils arrêteront tous les Noirs qu'ils rencontreront après dix heures du soir, et s'il se présentait encore quelque attroupement, il faut faire grand feu sur lui si on ne peut pas l'arrêter autrement.

Je vous envoie ci-joint la consigne pour la garde de la paroisse St Pierre. Vous écrirez à M. Balemane, après en avoir pris copie, de la faire publier à l'issue de la messe, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, et ensuite il la fera appliquer sur une planche faite exprès et consigner au corps de garde.

Nous partons demain avec M. le Général⁴ pour nous rendre à St Paul, s'il y a quelque chose de nouveau, vous voudrez bien m'en faire part.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Je vous prie de faire dire à la négresse qui vous a découvert le complot que je la ferai récompenser, surtout si elle peut dénoncer le plus coupable que vous ferez arrêter sur le champ et retenir au bloc très soigneusement jusqu'à nouvel ordre. C'est de la plus grande conséquence et je vous prie d'y apporter tous les soins dont vous êtes capable.

⁴ M. le Général désigne le gouverneur Desroches qui séjourne à Bourbon tout le mois de novembre ainsi que décembre.

[f°51 r]

à M. La Boucherie

Du 1^{er} décembre 1770

Je trouve également comme vous que M. Nerac vend excessivement cher son vin, et encore plus ses autres marchandises. Je lui en ai dit mon sentiment d'une façon non équivoque et témoigné le mécontentement que j'en avais, mais le commerce est libre. Il m'a dit avoir des ordres de ses armateurs qui ne m'ont jamais parlé des prix qu'ils vendraient leurs marchandises. Si j'avais fixé le prix de chaque chose on ne les aurait certainement pas payées si cher. Tout cela m'oblige à vous dire et à vous prier d'annoncer à vos habitants que je ne veux plus me mêler des affaires du *Brisson*, et que je ne le favoriserai que comme tous les autres bâtiments des particuliers qui viendront commercer à Bourbon. Ainsi vous n'avez donc qu'à vous arranger pour votre plus grand avantage et de manière que vous l'entendrez.

Je ferai retirer vos effets et si vous le voulez je donnerai ordre de les faire embarquer sur le premier bâtiment qui ira à St Benoît. J'accorderai la même faveur aux habitants qui m'en prieront. Soyez assuré que je ferai toujours tout ce qui sera à leur plus grand avantage lorsque cela ne me compromettras en rien.

[f°52v]

à M. Decombre

à St Denis ce 11 décembre 1770

J'ai reçu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, concernant le coup de vent qui a passé dans votre quartier⁵ et l'arrivée de la flûte *l'Ambulante*.⁶

Je viens de donner un ordre à M. de Montmidi d'aller prendre le commandement du détachement de la légion qui sert sous vos ordres. Vous voudrez bien lui remettre l'instruction que je vous ai donnée ainsi que toutes les lettres que je puis vous avoir écrites sur quelque décision du service ou ordre particulier.

Vous pourrez vous embarquer et mettre vos effets sur *l'Ambulante*, j'en préviendrai M. Desroches qui vous a, je crois, promis de vous faire embarquer sur le vaisseau qui le ramènera.

J'ai l'honneur d'être, etc.

[f°53r]

à M. La Boucherie

Du 30 décembre 1770

Je ne puis savoir ce que MM. Lestrac et Foucault vous ont écrit, mais je ne conçois pas les raisons que vous pouvez avoir pour ne pas donner vos balles de café à M. Nerac après avoir fait un marché avec lui de lui fournir trois mille balles à 50 livres sac et saisi, prix auquel vous n'aviez pas encore trouvé marché que vous m'avez écrit avoir fait avec lui, marché sur lequel vous avez reçu des acomptes considérables. Je ne conçois pas que vous ayez seulement eu l'idée de rompre ce marché, et ce que vous m'en écrivez m'étonne beaucoup de votre part, après cela on ne peut donc compter sur rien. Je suspends cependant encore mon jugement jusqu'à ce que je sois instruit de vos raisons, mais je n'en vois point de valables pour rompre ce marché et manquer à votre parole. Si le café avait tombé à 40 ou 45 livres la balle, n'auriez vous pas demandé comme de raison que les trois mille balles que vous aviez vendues et pour lesquelles vous aviez reçu des acomptes, vous fussent payées à 50 livres, et qu'auriez vous dit si M. Nerac n'avait voulu vous les payer que 40 ou 45 livres, que c'était un coquin qui manquait à sa parole.

Dans un voyage que je fis à St Benoît vous me parûtes embarrassé de l'exportation du café de St Benoît. Je crus rendre service à tout le quartier de le faire monter à 50 livres la balle. Je vous ai conseillé en même temps de ne pas le donner à 44 livres que M. Roze en offrait. Je vous adresse un

⁵ Il s'agit du quartier St Paul où M. Decombre commande un détachement de la Légion.

⁶ La flûte *l'Ambulante*, commandée par le baron de Clugny arrive du Fort Dauphin. Il y a à bord le naturaliste Commerson et M. de Jossigny qui lui a servi de dessinateur à Madagascar. Le chevalier Desroches embarquera sur ce bâtiment pour regagner l'Isle de France.

particulier peu de temps après, moi-même détermine ce particulier à vous en donner 50 livres, vous convenez avec lui de lui en fournir trois mille balles à ce prix, vous me l'écrivez, il y a plus d'un mois que vous avez reçu des acomptes, et vous m'écrivez actuellement qu'il n'en aura pas une balle. C'est une chose inconcevable je vous le répète. Je ne crois pas que je m'avise jamais plus de me mêler de vos marchés, je vous défends même de me parler davantage de celui-là, car je ne veux pas en entendre parler ainsi que je l'ai dit à M. Nerac. Il n'aura qu'à se pourvoir en justice. Si M. Nerac a voulu vendre ses marchandises trop cher (qui est je pense la seule raison que vous puissiez alléguer), il fallait n'en pas prendre, ainsi que je vous l'ai marqué, mais cela ne vous autorisait pas d'avoir seulement l'idée de rompre un marché authentique. Où est donc la bonne foi, je ne puis vous dissimuler que je n'en vois point dans cette affaire et j'en suis très mécontent.

[f°54r]

à M. Nerac

Du 15 janvier 1771

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du bruit qu'on fait courir méchamment sur le compte du vaisseau *le Brisson*. Il est inutile de remonter à la source d'où ils peuvent être partis, tâchez de faire vos affaires, d'acheter le plus de café que vous pourrez, de bien stipuler vos marchés pour éviter les contestations, et méprisez tout ce qu'on peut dire. Soyez vous-même réservé dans vos propos car vous êtes accusé d'avoir inconsidérément cherché à décrier toutes les boissons et autres effets du *Penthièvre* et autres vaisseaux particuliers du commerce, et cela est mal.

Il est très vrai que M. La Malétie m'a écrit que vous pouviez tirer sur lui pour l'achat de vos cafés et qu'il y ferait honneur, et c'est ce que je vous permets volontiers de dire aux habitants.

Je suis etc.

P. S. Vous avez bien tardé de remettre ma lettre à M. Moracin, ne manquez pas de le voir et de lui parler de deux mille balles de café qu'il m'a promis de donner à fret au *Brisson*, à raison de 10 livres par balle et aux conditions que le vaisseau l'enverra prendre aux quartiers St Denis, St Paul et la Rivière d'Abord. M. Moracin vous dira la quantité qu'il en a dans chaque quartier

[f°54v]

Au sieur de St Lubin

Du 16 janvier 1771

J'ai donné ordre, Monsieur, au Sr Dunauzai, médecin du Roi, de me rendre compte lorsque votre santé pourrait vous permettre de vous rendre à la rivière du Rempart où vous n'ignorez pas que vous devez rester jusqu'à ce que le Ministre ait décidé de votre sort. Il y a longtemps que vous auriez pu exécuter l'ordre que vous avez reçu de M. le Ch. Desroches de vous rendre dans ce quartier, je saurai vous y faire conduire puisque vous ne voulez point obéir et vous punir de l'insolence avec laquelle vous écrivez à un chef. [Paraphe]

[f°54v]

Ordre pour le sieur de la Villegris

[Le 18 janvier 1771]

Il est ordonné au Sr de la Villegris, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes, commandant le vaisseau *le Penthièvre* mouillé en cette rade, de tenir un canot armé pendant la nuit pour faire la garde et empêcher qu'il ne soit rien embarqué, principalement du café, sur le vaisseau danois mouillé d'aujourd'hui dans cette rade. Il veillera particulièrement sur les goélettes qui sont en rade et qui ont du café à leur bord. Dans le cas qu'il rencontre quelque canot ou pirogue charger du café et autres effets pour ledit vaisseau, il le fera arrêter, conduire à son bord et nous en rendra compte le lendemain.

Fait à St Denis le 18 janvier 1771

[f°55r]

à M. Bidot Duclos

Du 29 janvier 1771

Il est vrai qu'on m'a rendu compte, Monsieur, de la pirogue qui vient encore de vous être enlevée. Tout le détail que vous me faites de cet événement ne fait rien à la chose, puisque les Noirs de divers habitants qui sont partis dedans, n'en sont pas moins perdus pour eux. Voilà la troisième qui vous est enlevée cette année. Comme il est temps que cela finisse, je vous déclare bien sérieusement, Monsieur, que je vous rends responsable personnellement de vos bateaux et pirogues, et que s'ils vous sont enlevés je vous ferai mettre à la Redoute jusqu'à ce que vous ayez payé les Noirs qui se seront évadés dans vos embarcations. Ainsi prenez les arrangements que vous voudrez là-dessus, mais comptez sur l'exécution de ce que je vous dis, et que je garde copie de cette lettre. Si vous n'êtes pas en état de garder des bateaux et pirogues, il n'en faut point avoir. Cette lettre révoque l'ordre que j'ai donné à votre patron, et vous seul répondrez, tout comme vous le faisiez auparavant de vos goélettes et pirogues.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre etc.

[f°55v]

à M. Nérac

Du 29 janvier 1771

J'ai reçu, Monsieur, vos trois lettres que vous m'avez écrites les 22, 24 et 25 de ce mois, relativement au chargement du vaisseau *le Brisson*. J'ai écrit à M. de la Malétie par la goélette *la Louise*, partie de cette rade le 23 de ce mois, de presser le départ du *Brisson* pour Bourbon où il avait un chargement assuré de café ou autres effets. Je lui ai parlé de ceux de M. de Becdelièvre. Je lui ai marqué très précisément, que plus il retardera son départ, plus il rendra son opération difficile et périlleuse. Je lui conseille dans cette lettre de fréter une goélette pour tirer ses cafés du quartier St Benoît, quoiqu'il pourrait cependant, dans un cas forcé, les aller prendre avec son vaisseau. Si en venant de l'Isle de France il mouillait dans ce quartier, deux chaloupes et deux pirogues que nous avons à Ste Suzanne pour le chargement du blé que nous donnons au vaisseau danois, pourraient faire promptement son chargement ; étant à moitié chemin, elles seraient plus tôt rendues ; mais il faudrait que cela se rencontrât, et je ne puis savoir les opérations de M. La Malétie. Quant au vin et autres provisions qui vous sont venues par la flûte *la Nourrice*, vous ferez bien de vous en défaire dans ce quartier, et je crois qu'il est de l'intérêt des armateurs, comme de celui des habitants, que vous les donniez à un prix honnête, sans avoir égard à ce qui se vend en ce quartier en détail ; cela vous fera une bonne réputation dans le quartier, vous vous attirerez la confiance des habitants qui vous donneront alors la préférence pour la vente de leur café. Je m'intéresse d'ailleurs particulièrement à ces bonnes gens qui ne sont pas riches et qui ont coutume d'acheter toujours de la troisième ou quatrième main les effets de nécessité. A l'égard des quatre barriques de vin que vous me réservez, vous pouvez vous en défaire. *Le Brisson* en apportera peut-être, et j'en prendrai ce qui m'en sera besoin. Il est d'ailleurs si cher que j'attendrai peut-être les vaisseaux de cette année, car je ne prétends point vous le payer moins cher que ce que vous le vendez aux habitants. Le Sr Foucault m'a dit qu'il allait partir pour St Benoît, afin d'y faire mettre en état le café que vous y avez en magasin. Je lui ai recommandé de faire avertir ceux qui doivent en donner à fret, de les faire porter en magasin.

Ayez attention de donner à M. Rivière, commandant de quartier, tous ses besoins, ainsi qu'à M. Desforges.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre etc.

[f°57r]

à M. de Parny

Du 14 février 1771

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet des Noirs que vous avez fait arrêter et mettre au bloc. Je ne puis qu'approuver les sages précautions que vous avez prises pour découvrir et arrêter le complot de ces coquins. Il paraît par leur déclaration qu'ils n'avaient d'autres desseins que de partir pour Malgache, et il n'a pas d'apparence qu'ils en eussent d'autres. C'est toujours un grand point d'en avoir empêché l'exécution. M. le procureur général n'a pas encore reçu la déclaration que le greffier doit avoir pris du Sr [illisible]. Dites-lui de se mettre en règle pour pouvoir faire promptement cette procédure. Je vous envoie ci-joint un ordre pour que M. de Montmidi vous fournisse un détachement samedi prochain pour escorter tous les Noirs de ce complot jusqu'à la

grande chaloupe où je les enverrai prendre par un autre détachement de cette garnison. Ordonnez que tous ces coquins soient bien amarrés. Je ferai passer des balles à St Paul par la première occasion, quant aux fusils, il faut encore patienter, il nous en restera toujours assez pour tenir les Noirs en respect.

J'ai l'honneur d'être etc.

Etat de trente esclaves venus de l'Isle de France dans une chaloupe, et débarqués à la Possession dans la nuit du 29 au 30 janvier dernier, avec leurs déclarations.

Savoir

Ils disent être partis de l'Isle de France le 22, au nombre de trente, dans une chaloupe qu'ils ont enlevée du côté de la Rivière Noire, appartenant à M. Reminiac.

[Suit la liste des fugitifs avec pour chacun, son nom et celui de son maître. D'abord les 12 Noirs arrêtés, puis les 7 négresses arrêtées, puis les 3 morts et pour terminer les 6 hommes et les 3 femmes encore en fuite.]

Tous ces esclaves sont de caste malgache, ayant dit être atterrés à Bourbon par malheur, croyant que c'était leur pays. Ils ont dit avoir resté trois jours en mer pour venir de l'Isle de France à la Possession où ils ont débarqué.

A l'Ile de Bourbon ce 2 février 1771. Signé Parny commandant de quartier à St Paul.

[f° 58 v]

à M. de Crémont

Du 18 février [1771]

M. Dioré me marque, mon cher Commissaire, qu'il y avait ce matin cinq cents Noirs à Ste Suzanne pour accélérer le chargement du vaisseau danois. Il m'a marqué dans une autre lettre : après que ce chargement sera fait l'on gardera les Noirs de corvée pour jeter le blé qui est pourri ou gâté dans les magasins ; voyez ce que vous avez à faire à ce sujet. Je vous conseille tandis que vous avez des Noirs, de faire vider ces magasins, c'est-à-dire de faire mettre de côté le bon blé, faire jeter le mauvais et faire compter votre garde-magasin.

[Paraphe]

Réponse de M. Crémont à ce billet

Je pars ce soir à cinq heures pour Ste Suzanne et je verrai l'état dans lequel est le blé. S'il y en a de mauvais il faudra sûrement le jeter dehors, M. le Ch. Desroches prétend cependant qu'on peut le bénéficier tel mauvais, et tel pourri qu'il soit. Je ne doute pas qu'après l'avoir fait jeter dehors il ne m'accuse d'avoir jeté une partie de l'approvisionnement pour l'Isle de France et d'avoir exposé le soldat à mourir de faim. Il faut que je me mette à l'abri de pareils reproches. Dans l'état où en sont les choses actuellement à l'Isle de France et d'après la dernière lettre que je viens de recevoir de M. le Gouverneur général, je ne puis trop prendre des précautions. Je ne ferai donc jeter aucuns grains que M. de Bellecombe n'aie vu par lui-même que le mauvais grain ne peut absolument nourrir les défenseurs de la colonie, et que six habitants principaux ne signent le procès-verbal des grains jetés à la mer, conjointement avec M. le Commandant, l'ordonnateur et le contrôleur. Autrement je demanderai qu'il soit envoyé des personnes de l'Isle de France par M. le Gouverneur général et l'intendant pour faire jeter ces grains en leur présence et en dresser le procès-verbal, car je suis las de répéter l'opération de jeter les grains destinés pour l'approvisionnement de l'Isle de France.

A St Denis le 18 février 1771. Signé Crémont.

[f° 58 v]

à M. Cordé commandant le senau du Roi le Nécessaire.

A St Paul le 25 mars 1771

Je viens de recevoir dans ce moment, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 du présent mois. Je vous suis bien obligé du détail que vous me faite de nos bâtiments refugiés à Madagascar.⁷

Nous sommes convenus avec M. de Crémont que vous iriez prendre un chargement de blé à Ste Marie, mais si vous n'y êtes pas déjà rendu et chargé en partie, et prêt à faire votre chargement de blé à St Denis, il ne faut pas songer à y aller, attendu qu'il faut que toutes nos embarcations se trouvent à la Rivière d'Abord pour y faire le chargement de *la Nourrice* qui doit y arriver sans faute à la fin de ce mois. Dans ce dernier cas il faudra que vous fassiez votre retour à vide à l'Isle de France, car faute de moyen, l'on ne pourra point charger votre vaisseau. Communiquez ma lettre à M. de Crémont qui voudra bien en conséquence vous donner vos expéditions En conséquence avertissez-moi deux jours à l'avance pour que je vous envoie mes paquets pour Monsieur le Général.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement etc.

[f° 59 r]

à M. de Crémont. St Paul le 25 mars 1771

Il faut attendre, mon cher Ordonnateur, le retour de M. Eliesse de la Rivière d'Abord pour l'histoire du faux récépissé. Il y a toute apparence que nous découvrirons les coupables et auxquels il faudra faire leur procès. On ne pourra guère les condamner que comme faussaires puisque ce n'est pas une monnaie du Prince. Vous savez que j'ai toujours été opposé à ce qu'on délivrât des récépissés d'aucune espèce, mon avis a toujours été, et je vous le répète, que les gardes-magasins payassent le blé en billets royaux. Vous me direz que vous n'en avez point, mais j'aimerais mieux y suppléer par des bons de caisse signés de vous et du trésorier, et tous écrits de la main de M. Motais qui a une écriture difficile à contrefaire.

Je réponds à M. le Ch. de Mouchy de tenir quelques jours en prison le Sr Anguin, et de vous prier de taxer les frais du chirurgien qui a pansé la négresse maltraitée et de les faire payer au dit Anguin. Vous avez bien fait d'y ajouter que j'étais aussi indigné que vous de la cruauté avec laquelle il traitait ses esclaves, et, s'il continue, je suis bien de votre avis de le mettre entre les mains du procureur général.

Puisque vous ne pouvez point vous servir du bâtiment *le Chevalier Desroches* pour tirer vos grains de Ste Marie, il faut attendre une autre occasion pour faire cette opération. Si *le Nécessaire* n'est déjà chargé et prêt à décharger à St Denis, l'on ne peut pas non plus se servir de ce bâtiment pour cette opération, puisqu'il faut de toute nécessité envoyer toutes nos embarcations à la Rivière d'Abord pour le premier du mois prochain pour y faire le chargement de la flûte *la Nourrice*, afin de nous mettre à l'abri de tout reproche de M. le Ch. Desroches. Il faut encore mieux renvoyer ce bâtiment à vide à l'Isle de France que d'exposer la flûte *la Nourrice* dans la rade de la Rivière d'Abord. J'en écris à M. Cordé en conséquence. Je vous communiquerai ma lettre. Exposez notre misère et les malheurs qui nous sont arrivés dans notre marine, à MM. le Ch. Desroches et Poivre, je leur en écrirai de mon côté.

Il n'est pas question que M. Josset soit fait conseiller, c'est un quelqu'un de plus jeune que lui.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, mon cher Ordonnateur, etc.

=====
[f° 59 v]

à M. le chevalier de Mouchy

St Paul le 25 mars 1771

Vous avez très bien fait, mon cher Commandant, de faire mettre en prison le Sr Anguin, il faut l'y tenir huit jours et lui faire payer les frais de chirurgie pour la négresse qu'il a si mal traitée. Vous priez M. de Crémont de vouloir bien taxer cela conjointement avec vous.

Mes affaires ne me permettent point absolument de me trouver à St Denis pour l'affaire que vous avez avec M. Milon⁸, il y aura encore incidents sur incidents, et je pense que cette affaire ne sera pas de sitôt jugée. D'ailleurs je pense que M. Dejean étant au Conseil, il y aura assez de juges pour la terminer sans moi. Il est instant que je me rende à la Rivière d'Abord, et j'attends M. de Crémont pour cela, j'ai mes expéditions à faire pour l'Isle de France et pour France et plusieurs arrangements à faire

⁷ *Le Nécessaire* revient de Foulepointe (Poivre à Crémont le 10 janvier 1771)

⁸ M. Million procureur du Roi à l'Isle Bourbon

pour ce quartier. Si je pouvais juger votre affaire à moi seul, je me rendrais volontiers à St Denis, je verrais le pour et le contre, je prononcerais le jugement et je m'en retournerais à mes affaires. Faites attention que je n'ai qu'une voie [voix ?] à donner après que toute la chicane la plus raffinée sera épuisée, à laquelle je n'entends rien et n'ai envie d'entendre, cela peut mener loin.

J'ai l'honneur d'être etc. [parafe]

P. S. J'écris par cette même occasion à M. Milon, s'il suit mes conseils votre affaire se terminera sans jugement, s'il vous fait parler d'accommodement et qu'il ne vous demande que du temps, je vous conseille de lui en donner.

[f°60r]

à M. Millon

à St Paul le 25 mars 1771

Je n'ai pu répondre plus tôt, Monsieur, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois, je vous suis bien obligé des nouvelles que vous me donnez de M. Boyeleau [Boyelleau], je suis fort aise des événements heureux qui lui sont arrivés.

Je ne puis vous dissimuler, Monsieur, que la conduite que vous tenez dans l'affaire que vous avez intentée à M. le Ch. de Mouchy vous fait tort, et très grand tort dans le public, et je vous conseille de la terminer à l'amiable s'il est encore possible, en supprimant tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet. Vous pourriez demander du temps à M. de Mouchy pour le paiement des termes que vous lui redeviez, et je ne doute pas qu'il ne vous en accorde. Réfléchissez, Monsieur, sur la place que vous occupez, et sur la conduite violente que vous avez tenue vis-à-vis même du Conseil. Vous récusiez une partie de vos juges, vous les prenez à partie et menacez l'autre de l'y prendre, vous protestez contre tout ce qui s'est passé et ce qui se passera relativement à cette affaire. Vous avez recours à des fins de non recevoir qui ont été regardées de tout temps comme odieuses, indécentes, dans un débiteur de bonne foi, et à plus forte raison dans un débiteur qui est un principal membre du Conseil et qui ne doit jamais, conformément à la législation, avoir de mauvaises contestations avec ses créancier. Je vous le répète, Monsieur, cette affaire vous fera du tort. Consultez MM. Roudie et Fréon qui sont véritablement vos amis, communiquez-leur ma lettre, je suis persuadé qu'ils approuveront tout ce que j'y dis et vous donneront les mêmes conseils que je vous exhorte de suivre, d'autant plus que les nouvelles que j'ai reçues d'Europe à votre sujet ne vous sont point du tout favorables. J'exige de vous que vous communiquiez ma lettre à Madame Milon, afin qu'elle se persuade de plus en plus que je veux votre bien.

Vous connaissez les sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc.

[f°61r]

à M. de Crémont

à St Paul le 26 mars 1771

Je suis fort aise, Mon cher Ordonnateur, que *le Grand Bourbon* soit arrivé, et que vous vous disposiez à le mettre en état de naviguer en toute sûreté ; je vous laisse le maître de la destination de ce navire dans ce moment.

J'ai donné ordre de vous renvoyer la chaloupe chargée de maïs, je vous le répète, mon cher Ordonnateur, M. Desroches me marque qu'il ferait partir *la Nourrice* pour la Rivière d'Abord à la fin de ce mois et d'y envoyer toutes nos embarcations pour faire son chargement ; je n'ai jamais su que suivre les ordres de mes supérieurs, en conséquence il faut envoyer nos chaloupes et pirogues pour faire le chargement de cette flûte qui doit placer un corps-mort (qu'elle apporte) à la Rivière d'Abord, et je vous charge personnellement de tous les événements qui pourraient arriver si vous ne les y faites pas rendre.

La chaloupe *la Denise* ainsi que celle employée au chargement du *Brisson* doivent être perdues puisqu'on n'en a aucune nouvelle. Si l'on peut se servir de la goélette sans lui faire un nouveau radoub, je ne vois point de nécessité de l'envoyer à l'Isle de France pour y porter de nos nouvelles, puisque nous avons *le Nécessaire* qu'il faut absolument renvoyer après son retour de Ste Marie où je voudrais même qu'il n'eut pas été. Enfin déterminez-vous, je vous prie une fois, afin que je sache à quoi m'en tenir pour rendre compte à M. le Ch. Desroches et que j'envoie mes paquets. Il faudra bien

que vous veniez ici, j'ai à concerter avec vous sur des affaires de ce quartier qui exigent la présence de l'un et de l'autre. Il faut aussi que vous alliez à la Rivière d'Abord ; quant à moi, je pars vendredi ou samedi, j'y passerai les fêtes de Pâques et je reviendrai ici où j'ai des affaires de conséquence, et que je vous communiquerai. Je mande à M. Léonard de faire les honneurs du pain bénit le jour de Pâques. J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, mon cher Ordonnateur, etc. [paraphe]

=====

[f°61v]

à M. de Crémont

à St Paul le 29 mars 1771

Dans la misère où nous sommes, Mon cher Ordonnateur, de toute espèce d'embarcation, il est impossible de diviser nos opérations en ce genre, sans courir le risque d'en faire manquer les plus essentielles. Vous pouvez employer une chaloupe pour décharger *le Grand Bourbon*, c'est une nécessité absolue ; après quoi je persiste dans mon opinion qu'il faut envoyer toutes nos embarcations à la Rivière d'Abord, pour y faire le chargement de *la Nourrice*. Vous m'annoncez *le Nécessaire* pour ce quartier. Je ne vois d'autre opération à lui faire faire que de l'envoyer sur le champ à la Rivière d'Abord, attendu qu'il pourra profiter des embarcations pour faire promptement son chargement si *la Nourrice* n'est point arrivée, et, au cas qu'elle le soit, il pourra continuer sa route pour l'Isle de France, ou revenir ici, ou après le chargement de *la Nourrice* prendre un chargement de chaux au Repos de Laleu pour le porter à St Denis. Dans tout le courant d'avril, vous trouverez bien quelques moyens de faire exporter de St Paul vos 30.000 livres de maïs.

Je suis anéanti par mes coliques d'estomac, ce qui me fait remettre mon voyage à la Rivière d'Abord après les fêtes de Pâques.

Je vous quitte, sans compliment en vous embrassant de tout mon cœur.

=====

[f°61v]

à M. de Crémont

à St Paul le 1^{er} avril 1771

J'ai reçu aujourd'hui, Mon cher Ordonnateur, vos lettres des 30 et 31 mars. J'y répons sur le champ, sans avoir le temps d'examiner ce qui était joint à la première. *Le Nécessaire* a mouillé ici aujourd'hui. L'officier qui le commandait m'a envoyé un grand procès-verbal des avaries qu'il a essuyées dans l'abordage qu'il a eu avec *le Grand Bourbon*, avec un état de demandes de trois pages. Je l'ai renvoyé tout de suite à MM. La Hogue et Lelièvre, à qui j'ai ordonné de donner ce qu'on pourrait. M. Cordé est arrivé peu de temps après. Je l'ai envoyé à son bord avec M. Lelièvre pour constater l'état où était ce navire. Son mâât de beaupré est extrêmement endommagé, et le capitaine m'a rendu compte qu'il serait indispensable de le descendre à terre pour le jumeler. J'ai envoyé un ordre au Sr Gonnesfroy, de se rendre sur le champ à St Paul pour visiter ce bâtiment. Il aurait mieux valu l'avoir renvoyé à l'Isle de France, que de lui faire faire cette équipée, surtout ne pouvant prendre à son bord que 70.000 livres de grains ! S'il est bientôt réparé, je lui donnerai ordre d'aller prendre un chargement de maïs à la Rivière d'Abord, afin de profiter des embarcations, et de vous le porter à St Denis. Je ne conçois pas que vous puissiez avoir l'idée de tirer 30.000 livres de maïs qu'il peut y avoir dans les magasins de ce quartier, tandis que nous serons peut-être obligés d'y en faire apporter, pour empêcher les Noirs de mourir de faim. Sans les avaries inconcevables arrivées à ce navire, il aurait fait son opération à la Rivière d'Abord très promptement, puisqu'il y aurait trouvé deux chaloupes et deux pirogues. J'ai fait réparer ici et armer la chaloupe de l'Hollandais qui doit être rendue, ainsi que l'autre, à la Rivière d'Abord. Si *la Nourrice* n'y est pas rendue au temps que M. Desroches me l'a marqué, ce ne sera pas ma faute. Ce que vous m'en dites ne fait que me confirmer dans l'idée que j'avais, et que j'ai, d'envoyer *le Nécessaire* dans ce quartier pour y charger soit en blé ou maïs pour l'Isle de France ou St Denis. Je ne doute pas que vous ne soyez de cet avis ; mais il faut commencer à le mettre en état de naviguer. J'ai bien recommandé au capitaine de ne demander, et au capitaine de port de ne lui donner que ce qui lui serait absolument nécessaire pour tenir la mer. Ce n'est guère un vaisseau propre à faire le cabotage, puisqu'il ne peut porter que 60 à 70.000 livres de grains.

Je n'ai pas manqué de rendre compte à M. le Ch. Desroches de l'état de misère dans lequel nous avaient réduits les coups de vent que nous avons essuyés, tant dans notre marine que dans nos

récoltes ; je lui représente encore bien d'autres misères qui ne sont pas moins intéressantes et moins embarrassantes.

La goélette du Roi a mouillé ici samedi et est repartie le lendemain après avoir fait quelques barriques d'eau, ce qui m'a paru assez singulier.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, Mon cher Ordonnateur, etc.

=====
[f°63v]

à M. le Gouverneur de Quérimbe pour Sa Majesté très fidèle.

Au quartier St Denis Ile de Bourbon, le 1^{er} avril 1771

Monsieur,

Nous avons appris avec une bien sensible peine qu'un de nos bâtiments de commerce, nommé *le St André*, capitaine le Sr Fauvel, parti de nos îles pour aller faire en toute diligence un approvisionnement de salaisons à Anjouan, qu'il devait rapporter ici, avait été forcé par le mauvais temps de relâcher à Quérimbe, où il s'était malheureusement perdu en entrant dans le port. Nous avons en même temps appris par M. de Verdière, maréchal de camp et armées de Sa Majesté très chrétienne, qui nous a fait part d'une si fâcheuse nouvelle, que vous aviez bien voulu procurer à ce bâtiment naufragé et à son équipage, tous les secours qui avaient été en votre pouvoir. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien les lui continuer et d'être persuadé du vif sentiment de reconnaissance que nous conserverons de tout ce que vous aurez fait pour ce bâtiment.

M. de Verdière doit également vous écrire pour réclamer vos bons offices ; il est le principal armateur du *St André*. Cet officier général peut vous être connu de réputation. MM. les Ducs de Choiseul et de Praslin, Ministres de la Guerre et de la Marine, qui l'avaient engagé à faire cet armement dès que la liberté de commerce pour les Isles de France et de Bourbon a été permise à tous les négociants de France, ont encouragé, Monsieur, cet armement d'une manière singulière, en faveur de M. de Verdière. C'est un motif de plus et très puissant pour nous, de vous recommander, on ne peut plus instamment, les intérêts de cet officier général, que nous nous faisons un devoir de prendre à cœur, avec tout le zèle qu'il a droit d'attendre des chefs du gouvernement de cette colonie.

Vous mettrez, Monsieur, le comble au service que vous rendrez à M. de Verdière, si vous pouviez lui procurer un bâtiment de votre nation qui nous emmenât, et l'équipage du *St André*, et tous les effets qui ont pu être sauvés. Mais comme il pourrait se faire que vous n'eussiez aucun bâtiment dans votre port, ou que ceux, tant du Roi que des particuliers, qui y seraient, auraient une destination trop intéressante pour le service de Sa Majesté très fidèle, ou pour le commerce de sa nation, pour que vous prissiez sur vous de la changer, nous écrivons à M. le Gouverneur de Mozambique qu'au cas qu'il y en eut un dans le port de son Gouvernement dont il put disposer, de vouloir bien vous le faire savoir, pour qu'il se rendit à celui de Quérimbe, ou que l'équipage fut transféré par terre à Mozambique pour s'y embarquer.

Nous avons l'honneur de vous observer, Monsieur, que dans le cas de partage d'opinion entre le supercargue et le capitaine, pour tout ce qui peut regarder les affaires du bâtiment, l'intention de M. de Verdière est que l'avis du premier doit toujours l'emporter, étant l'homme de confiance des armateurs.

Ne doutez pas un instant, Monsieur, de notre zèle à témoigner aux bâtiments de votre nation, que le hasard ou la nécessité emmèneraient dans notre île, combien nous les y verrons avec plaisir, et avec quel empressement nous nous efforcerons de leur prouver les sentiments d'affection et ceux de la reconnaissance que nous conserverons toujours pour la Nation portugaise.

Nous avons l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur, vos etc.

=====
[f°64r]

à M. le Gouverneur de Mozambique

A l'Ile de Bourbon, le 1^{er} avril 1771

Monsieur,

Nous avons appris ... [lettre presque identique à la précédente.]

[f°65v]

à M. de Crémont

A St Paul le 4 avril 1771

M. Desforges m'avait laissé le maître, Mon cher ordonnateur, de disposer de sa goélette pourvu qu'elle fut en état de naviguer. J'avais, en conséquence, chargé le Sr Lelièvre de faire débarquer le café qu'elle avait à son bord, et de lui faire donner une demi-bande au moyen de la corvette *le Nécessaire* et ses calfats ; mais lorsqu'elle a été déchargée, le seul calfat qui s'est trouvé à bord du *Nécessaire* est tombé malade des fièvres de Malgache, et l'on m'a rapporté de plus que cette goélette faisait de l'eau par ses bas, ce qui m'a obligé de dire au capitaine des ports qui est ici, qu'il pouvait la faire rendre à l'Etang salé où elle doit être mise à terre pour avoir un radoub complet, et partir ensuite pour faire une traite de Noirs à Madagascar.

Je n'ai aucune nouvelle à vous donner de *la Nourrice*, non plus que du *Brisson*, ni des vaisseaux de Chine. J'attends les uns et les autres avec impatience, ainsi que des nouvelles de l'Isle de France.

M. de Verdière est de retour ici depuis avant-hier. Il est toujours fort gai et fort aimable. Il m'a fait passer la nuit dernière à jouer au whist, et je suis parti à cinq heures du matin pour faire retour de l'Etang avec le capitaine Notaise, afin d'arrêter définitivement les lieux des batteries que je veux établir dans cette partie. Nous avons des ouvrages bien essentiels à faire dans ce quartier, qui sont le pont du Banc des Roches et celui de la Poudrière ; l'un et l'autre sont impraticables.

Adieu, Mon cher Ordonnateur, je vous embrasse de tout mon cœur.

[f°67r]

à M. de Crémont

A St Paul le 15 avril 1771

J'ai reçu, Mon cher Commissaire, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. Je donnerai avec plaisir un appartement à Madame Desportes et à ses deux demoiselles ; je suis seulement embarrassé d'avoir quelqu'un pour leur ouvrir les portes et leur donner ce qui leur faut. J'ai toute ma maison ici comme vous le savez, et depuis que le Roi a pris possession de ces îles, il n'y a plus de concierge au Gouvernement. Au reste, Réminiac occupe un des cabinets d'en bas, et il ne reste que la chambre de M. Desroches et un cabinet à donner. Tous mes lits d'en haut sont démontés. Peut-être serai-je à St Denis à l'arrivée de ces Dames ; alors je me chargerai de tout avec plaisir, et les garderai chez moi tout le temps qu'elles voudront y rester.

J'avais remis à M. Lemeur tous les états de cession pour les copier, il écrit à St Denis pour vous les faire remettre.

La précaution que le Conseil a prise dans l'arrêt de séparation de Madame Million d'avec son mari, ne doit pas effectivement avoir bien flatté ce dernier ; mais la clause qu'on y a mise, de faire trouver tous les créanciers du dit Sr Million, me paraît très sage, et je ne puis que l'approuver : cela fera voir clair dans ses affaires.

Je suis bien aise que *le Grand Bourbon* ait fait son chargement. Tâchez de l'expédier promptement, pour en refaire un autre, tandis que nous avons du beau temps. Je trouve que l'on met bien de la lenteur dans ces sortes d'opérations, et que l'on perd des moments précieux. Si vous pouviez envoyer chercher un chargement de chaux à ce bâtiment, avant de le remâter, je crois que vous feriez très bien, car je crains que l'opération de sa mâturation soit longue.

Je compte que le senau *le Nécessaire* sera remâté ce soir. En ce cas je lui donnerai ordre de partir demain pour aller prendre un chargement de maïs à la Rivière d'Abord et vous le porter à St Denis, ce qui n'est guère du goût de Sr Cordé qui n'a aucune envie de retourner à St Denis, et cela, sans doute, par ce qu'il y a terminé toutes ses affaires. Le temps est des plus beau, et il y a apparence que ce bâtiment sera bientôt rendu à la Rivière d'Abord, et bientôt chargé au moyen des deux chaloupes qui y attendent constamment *la Nourrice*, et dont je n'ai aucune nouvelle.

Il a paru avant-hier au soir une goélette, paraissant faire route pour St Denis. On a jugé que ce pouvait être *l'Union* à M. Réminiac.

J'ai laissé un ordre à votre archer de marine, pour le Sr Bancks⁹, afin qu'il se rende ici pour y lever sous mes yeux le plan du quartier avec M. de Romainville. Oserais-je vous prier de vous informer si cet ordre a été remis à cet arpenteur, et, s'il ne l'était pas, de lui ordonner de ma part de se rendre ici sur le champ, parce que je veux absolument faire travailler à cet ouvrage, toute autre affaire cessante.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement etc.

P. S. Le Sr Banks en apportant ici son plan, pourrait abrégé la besogne que je veux lui faire faire. Je vous prie de le lui donner.

[f°68r]

**Ordre au Sr Cordé d'aller prendre
du maïs à la Rivière d'Abord**

A St Paul le 15 avril 1771

Il est ordonné au Sr Cordé, commandant le senau du Roi *le Nécessaire*, d'appareiller de cette rade sitôt qu'il sera en état de tenir la mer, pour se rendre à la Rivière d'Abord où il prendra un chargement complet de maïs qu'il apportera le plus promptement possible à St Denis. Le Sr Cordé ne saurait mettre trop de célérité dans cette expédition, puisque c'est d'elle que dépend la subsistance des Noirs du Roi, qui n'ont de vivres que pour ce mois-ci seulement.

Fait au quartier St Paul île de Bourbon le 15 avril 1771.

[f°72v]

**à M. Mullon Commandant la Nourrice
au sujet de son affaire avec le Sr Nairac**

A la Rivière d'Abord le 10 mai 1771

Je suis très fâché, Monsieur, que le gros temps qu'il fait, me prive du plaisir que j'aurais eu à vous voir et vous empêcher de faire votre chargement. Je me suis rendu ici depuis avant-hier dans le dessein de l'accélérer.

Je suis fâché des contestations que vous avez eues avec le sieur Nairac. Je n'ai su votre affaire que par le reçu que vous m'en faites. Vous me permettez de vous dire que vous avez commis une imprudence de vous lâcher en propos et en menaces contre ce négociant, surtout après lui avoir écrit des lettres relativement à l'eau de vie que vous l'aviez chargé de vendre pour votre compte ; et si cela venait aux oreilles de M. le Ch. Desroches, il en serait certainement très mécontent. Le Sr Nairac ne m'ayant pas porté de plaintes, je ne lui en écrirai point ; mais je vous prie, Monsieur, d'être plus modéré à l'avenir, parce que M. Nairac n'est pas fait pour recevoir des coups de canne de qui que ce soit. Je vais lui ordonner de vous remettre les trente balles de café, et de vous payer le reste en billets de l'Isle de France, qui est, je crois, ce que vous demandez, et que je n'entende plus parler de cette affaire.

Je voudrais bien que vous puissiez descendre à terre cet après-midi, pour régler avec M. de Crémont l'histoire de vos passagers qui me paraissent bien nombreux. Je voudrais savoir aussi de vous, les secours dont vous pourrez avoir besoin pour le corps-mort que vous devez laisser dans cette rade.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, etc.

[f°74r]

Instructions de M. de Crémont à M. Poitier

A St Paul le 18 mai 1771

M. Poitier enverra lundi prochain à la Rivière d'Abord quatre ouvriers Malabars avec six Noirs manœuvres, pour réparer le plus promptement possible les argamaces des pavillons de la maison appartenant aux héritiers de feu M. Dejean, qui a été achetée pour le compte du Roi, et qui est destinée à servir de logement pour les troupes. Il mettra ce pavillon en état de recevoir les 150 hommes qu'ils peuvent contenir. Ces réparations faites, il passera à celles qu'il est aussi nécessaire de faire au petit bâtiment en pierres dépendant de la maison appartenant à M. Duclos, laquelle a été aussi achetée pour le compte du Roi, et qui servait ci-devant de salon à manger.

⁹ Le chevalier Bancks (ou Banks), arpenteur du Roi à l'île de Bourbon.

Il faudrait surtout réparer en toute diligence le petit moulin à vent situé sur l'emplacement de M. Duclos, et le mettre en état de faire de la farine le premier du mois prochain. Il prévendra M. Duclos de faire promptement couvrir ce moulin.

De là il passera à la construction de deux fours de six pieds dans le petit bâtiment en pierre dépendant de la maison de feu M. Dejean, lequel servait ci-devant de forge, et dans l'autre bâtiment en pierre qui servait de bergerie seront placées les cuisines.

Il est également très instant de finir le corps de logis pour pouvoir faire loger dans la totalité du bâtiment la quantité de 300 hommes qui devront par la suite être en subsistance dans ce quartier ; mais la dépense pour achever ce corps de logis devant être considérable, j'exige de M. Poitier qu'il me procure incessamment un devis qui me fasse connaître par un aperçu le plus approchant du vrai cette dépense. J'approuve fort que le corps de logis soit placé en avance et sur la même ligne que le pavillon. La charpente en sera plus aisée à faire et sera même moins coûteuse au Roi. Il en prévendra M. de Bellecombe pour savoir de lui s'il est du même sentiment.

Il faudra que M. Poitier se procure au moins quatre maçons pour faire travailler au corps de logis, et dans le cas où il ne les trouverait pas dans l'île, il m'en donnera avis sur le champ, pour que j'en fasse la demande à M. Poivre.

Il est absolument indispensable de faire construire près du grand magasin en pierre et sur le même emplacement, deux moulins à vent qui puissent chacun donner mille livres de farine par jour. J'autorise M. Poitier à choisir l'endroit le plus propre et le plus commode pour l'établissement de ces deux moulins ; il y fera travailler le plus promptement possible.

Il réglera les gages de chaque ouvrier, suivant leur capacité et de manière que leurs vivres y soient comprises.

A St Paul île de Bourbon, le 18 mai 1771. Signé Crémont.

Et en bas est écrit :

J'approuve le contenu de la présente instruction, pour ce qui concerne les réparations. A l'égard du corps de logis de la maison principale, je suis d'avis qu'on le laisse subsister tel qu'il est, et qu'on élève les murs de quatre pieds au-dessus du premier plancher, qui formeront une mansarde où il sera posé le comble de la maison.

Il faudra examiner scrupuleusement la position la plus avantageuse pour la construction des deux moulins à vent dont il est question. Il faut à ce sujet s'en rapporter à gens connaisseurs. Et avant de commencer à travailler à ces deux moulins, il faut mettre celui qui est sur l'emplacement de M. Duclos en état de faire de la farine, pour qu'on puisse corriger les défauts qui pourraient se trouver à ce moulin et savoir la quantité de farine qu'il pourra donner, pour pouvoir augmenter ou diminuer la grandeur des deux qu'on se propose de construire.

Aux Salins le 20 mai 1771. Signé Bellecombe.

=====

[f°75r]

à M. de Crémont

A St Paul le 23 mai 1771

A mon arrivée hier matin dans ce quartier, Monsieur, je n'ai eu rien de plus pressé que de vous expédier les lettres de différents particuliers venues par *l'Ambulante* ; il y en avait une pour vous, contresigné Clugny. J'attends que la flûte soit mouillée avant de faire partir le courrier qui vous portera cette lettre, afin de pouvoir vous faire passer celles qui auraient pu rester à bord. Vous aurez sans doute appris par celles que vous avez reçues, les nouvelles venues d'Europe, ainsi je ne vous en parle point. Je vous envoie seulement ci-joint deux lettres communes qui se sont trouvées dans mes paquets, l'une de M. le Duc de Praslin, et l'autre de M. de Clugny. La première contient un mémoire de Madame de L'Isle au sujet de la succession de son frère ; je vous prie de mettre cette affaire en règle, car indépendamment de l'intérêt que le ministre y prend, j'ai reçu dix lettres au-moins de Paris de différentes personnes distinguées, sur cette affaire.

Je comptais que je vous retrouverais dans ce quartier ; vos affaires vous ont sans doute obligé de faire votre retour à St Denis. J'ai signé l'instruction que vous avez donnée au Sr Poirier, à laquelle j'ai

ajouté mon sentiment sur ce qui regarde le corps de logis et sur les moulins à faire. Il est instant de presser cet établissement, car il y a toute apparence que nous allons avoir ici beaucoup de troupes. M. le Ch. Desroches me marque qu'il attend d'un moment à l'autre le 4^e bataillon du régiment de Normandie, le 2^e bataillon d'Artois et le régiment de Clare, avec une escadre, et tout cela sans guerre ; car si elle se déclarait, nous recevrons des moyens beaucoup plus considérables. Vous sentez que nous allons vraisemblablement avoir beaucoup de troupes à loger et à nourrir, et que vous ne sauriez trop tôt prendre des mesures pour les recevoir. Je suis persuadé qu'avant la fin de l'année, nous aurons ici 15 ou 1800 hommes. Rien ne m'inquiète que la farine et les fours, car quant aux logements, je saurai bien les faire baraqués à St Paul, tout comme à la Rivière d'Abord. Je ne sais comment va votre moulin de St Denis ; tâchez de le faire mettre en état par Des Aubins, et faites donner à Poitier tous les moyens nécessaires pour les travaux de la Rivière d'Abord. Je lui ai ordonné de vous en envoyer un état. Je suis d'avis que vous envoyiez tous les Noirs du Roi attachés aux travaux, à la Rivière d'Abord. S'il nous arrivait 1500 hommes, je voudrais en mettre 500 à St Denis, 600 à St Paul, et 400 à la Rivière d'Abord. Vous pouvez toujours compter que j'en mettrai aussi peu que je pourrai à St Denis par la difficulté des subsistances et du bois à brûler qui est une dépense considérable. Je crois que vous serez de mon avis à ce sujet. Comme nous ne sommes pas sûrs de la réussite de nos moulins à eau et à vent, je crois que par précaution vous ne sauriez trop avoir de moulins à bras, parce que dans une nécessité absolue l'on pourrait en distribuer un certain nombre par compagnie pour faire moudre le blé par les soldats mêmes, ou par des Noirs.

Je vous prie, Monsieur, de me communiquer toutes vos idées sur ces différends objets. Soyez assuré que j'y soumettrai toujours les miennes, si elles peuvent tendre au plus grand bien du service.

M. le Ch. Desroches me mande de lui renvoyer le plus tôt possible *le Grand Bourbon* et *le Nécessaire*. J'ai prévu en conséquence le Sr Vermont d'accélérer les réparations de ce bâtiment, et qu'il partirait pour l'Isle de France aussitôt qu'il serait en état. Nous voilà sans embarcation quelconque, et dépourvu de toute espèce de moyen : je ne sais qu'y faire. J'espère et je le désire très sincèrement, que je serai délivré sous peu de temps de tous ces embarras et de la mauvaise humeur que je rencontre parmi des gens à qui je n'ai jamais donné sujet d'en avoir vis-à-vis de moi.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, Monsieur, votre etc.

=====
[f°76 r]

à M. de Crémont

à St Paul le 24 mai 1771

Votre lettre du 22, Mon cher Ordonnateur, ne m'est parvenue que ce matin, au moment que j'allais faire partir un courrier pour vous envoyer celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier. M. de Clugny est débarqué hier au soir et part aujourd'hui ; il ne m'a remis d'autres lettres que celles que je vous ai déjà envoyées.

Je ne vois pas que votre présence soit absolument nécessaire dans ce quartier. J'aurais seulement désiré de vous trouver pour y causer avec vous sur nos opérations et sur les nouvelles qui sont venues d'Europe ; mais il faudra attendre mon retour à St Denis, que je ferai aussitôt que je le pourrai. J'attendrai cependant l'arrivée de quelques bâtiments, qui nous est annoncée, et qui viendront mouiller vraisemblablement dans cette rade. En attendant je me réfère à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, par laquelle vous verrez qu'il ne faut pas compter sur *le Grand Bourbon*, et qu'il faut renoncer à toute espèce de travaux à St Denis, tant des chemins, que de l'Artillerie et du Génie, du moins si on ne peut le faire que par le moyen de ce navire. Je sens bien que sans subsistance et sans chaux on ne peut rien entreprendre. J'ai fait là-dessus de vives représentations à M. le Gouverneur général ; il faudra attendre ses ordres, et faire en attendant comme nous pourrons.

Si vous ne trouvez pas de maïs à cent sols, il faudra bien vous en procurer à un plus haut prix, c'est une affaire qui vous regarde directement ; mais, je vous le répète, puisque nous avons des travaux à faire à la Rivière d'Abord, je suis d'avis d'y envoyer tous les Noirs du Roi qui pourront être utiles pour les accélérer ; ils y trouveront une subsistance, et ils y seront employés avantagusement.

Je vous envoie ci-joint séparément les nouvelles que j'ai apprises, tant d'Europe que de l'Isle de France. Dans tout cela je n'entends pas parler de piastres ; je pense que s'il en arrive, il en sera comme l'année dernière, Messieurs les Chefs les garderont pour se payer de leurs appointements, et qu'il

faudra encore nous en passer. C'est cependant une différence de 15.000 francs pour moi et de dix pour vous, et je vous avoue que je ne suis pas content de cette diminution, et que je trouve qu'il serait juste que nous en soyons dédommagés par quelqu'autre endroit.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre etc.

P. S. Je n'ai pas encore eu l'honneur de voir M. Fleicher qui vient remplacer M. Dutrevoux.

[f°77 v]

à M. de Crémont

à St Paul le 25 mai 1771

J'ai reçu hier, Monsieur et cher Ordonnateur, votre lettre du 22, par laquelle vous voulez bien m'annoncer l'arrivée des deux navires particuliers *le St Joseph* et *le Bougainville*. Comme je n'ai reçu aucun ordre particulier pour ces deux navires, ils sont bien les maîtres de suivre leur destination et de prendre en cette île le blé que vous jugerez à propos de leur donner pour la subsistance de Pondichéry.

J'ai reçu par ces vaisseaux une lettre de France en date du 7 janvier, par laquelle on me marque que MM. les Ducs de Choiseul et de Praslin ont été exilés le 24 décembre, qu'on ignorait le sujet de leur disgrâce et que leurs successeurs n'étaient pas encore nommés. En conséquence de cet événement et des bruits de guerre, l'expédition de tous les vaisseaux destinés pour ces îles, a été suspendue, ainsi que ceux pour l'Inde et la Chine : tout cela ne peut qu'augmenter notre misère.

Le successeur de M. du Trévoux qui va vous arriver, vous dira, tout comme à moi, que M. Poivre, tout comme M. le Ch. Desroches, a été payé de ses appointements en piastres, non seulement pendant le cours de l'année dernière, mais encore des six premiers mois de celle-ci, tandis qu'il n'en a pas fait passer une seule pour nous. Je vous prie de me dire si vous trouvez qu'il y ait en cela de la justice et de l'exactitude à suivre les intentions et les ordres du Ministre, de la part de M. Poivre ; car c'est enfin lui qui ordonne de la distribution des fonds ! Ce petit train m'apprend bien à connaître les hommes, et contre les sentiments de mon cœur, je commence à être de l'avis de M. Dumas, qu'il n'y a que les dupes qui croient à l'amitié.

Il y a apparence que s'il vient encore des piastres à l'Isle de France, M. Poivre aura la sage précaution de les réserver pour lui et pour M. le Gouverneur, et que nous serons encore obligés de les acheter à 10 francs, comme j'ai fait, ce qui réduira nos appointements aux deux tiers¹⁰. Il faut prendre patience, mais c'est une vertu qui n'est guère à mon usage.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, Monsieur et cher Ordonnateur, votre etc.

P.S. Je vous ai écrit avant-hier au sujet des troupes qui nous arriveront sans doute dans le courant de l'année. L'exil des deux Ministres me fait croire cependant que tout va changer de face, que nous aurons la continuation de la paix, ou que nous pourrions bien renoncer à toutes nos colonies.

[f°79 r]

à M. Poitier

à St Paul le 29 mai 1771

Je vois avec grand plaisir, Mon cher Poitier, par votre lettre du 26 que nos travaux de la Rivière d'Abord sont en bon train. Je ne suis pas inquiet de la besogne dont vous êtes chargé ; mais malgré cela je ne saurais trop vous recommander de la presser, et de travailler le plus tôt que vous pourrez à la construction des nouveaux moulins. M. de Crémont me mande qu'il vous a marqué dans plusieurs lettres que vous pouviez louer les Noirs dont vous pourrez avoir besoin ; il faut cependant user d'économie autant que vous pourrez.

Vous feriez un grand coup, si vous pouviez procurer de l'eau à portée des casernes. J'apprends avec plaisir que vous travailliez à fouiller les sources d'en bas, et que vous employiez à cet ouvrage les

¹⁰ La piastre vaut en France 5 livres 5 sols 7 deniers, c'est sur ce cours que les fonctionnaires payés en piastres perçoivent leurs appointements sur une base de tant de livres par an. A l'Isle de France le cours de la piastre est monté jusqu'à 10 livres, mais depuis l'administration royale, le cours s'est presque en permanence établi à 7 livres 10 sols soit un rapport de 105 à 150. La paie réglée en livres papier valait effectivement un tiers de moins que celle réglée en piastres.

Noirs des habitants ; mais faites faire attention à M. de Balmane, qu'il n'y a que ceux qui ont des emplois au quartier qui doivent fournir des corvées, et je n'entends pas qu'il en soit employé d'autres, parce qu'il ne serait pas juste qu'un habitant de la Rivière du Rempart fournisse des corvées pour procurer l'eau à ceux qui habitent le quartier ; vous sentez cela comme moi.

Je ferai passer de la poudre de guerre à la Rivière d'Abord par la première occasion, en assez grande quantité pour le besoin du service et des habitants.

A l'égard du chemin, il me paraît que ce n'est guère le moment d'y faire travailler, puisque c'est, je crois, le temps des semences ; au reste j'ordonnerai d'y travailler si M. Rivière Commandant, le trouve convenable ; vous voudrez bien lui en parler, et le prier de m'écrire à ce sujet.

Ne comptez pas sur des Noirs du Roi, M. de Crémont me marque qu'il n'en enverra point.

Adieu [*paraphe*]

=====

[f°80 r]

Ile de Bourbon, le 31 mai 1771

**Représentations de MM. de Bellecombe et de Crémont
sur la destination du senau du Roi *le Grand Bourbon***

Messieurs de Bellecombe et de Crémont ont l'honneur de représenter à MM. le Ch. Desroches et Poivre, que s'ils ne nous renvoient sur le champ le senau du Roi *le Grand Bourbon* que nous faisons passer à l'Isle de France, sur l'ordre qu'en a reçu M. de Bellecombe de M. le Ch. Desroches, le service devient absolument impossible à Bourbon, tous les travaux demeureront suspendus, et l'on sera hors d'état de procurer la subsistance aux troupes qu'on sera dans le cas de mettre aux quartiers St Paul et St Denis, à moins qu'ils ne fassent passer d'autres embarcations pour emplir le vide de ce bâtiment, qui est le seul qu'il y ait à l'Ile de Bourbon, sans quoi, nous le répétons, tout service cesse, et la subsistance même des troupes qui doivent être envoyées dans cette île ne peut être assurée. Nous supplions donc avec les plus vives instances MM. les Gouverneur général et Intendant de vouloir bien nous renvoyer ce bâtiment avec la goélette du Roi, et de permettre qu'il reste à demeure à Bourbon pour remplir les destinations ci-après, qui sont de la plus indispensable nécessité pour le service du Roi.

Savoir

1°. Un chargement complet en chaux, qui sera d'environ 800 à 1000 barriques et qui en procurera pour les travaux de l'année prochaine.

[*En marge* :] Depuis quatre mois il n'y a point de chaux à St Denis. On ne peut réparer le bâtiment le Collège, ni l'arsenal qui servent de casernes aux troupes, ni l'hôpital, ni construire des fours.

2°. Le transport de 276 pièces de bois de la Possession à St Paul pour la couverture du magasin en pierre, lequel doit servir de caserne ; cette couverture est on ne peut pas plus instante.

[*En marge* :] Le transport de bois ne peut avoir lieu que par *le Grand Bourbon*, il sera fait alors promptement et en une seule fois. M. Desjardins, fournisseur des bois, s'est offert de les faire embarquer en trois jours sur *le Grand Bourbon*. On ne peut, avec les deux chaloupes qui restent, faire venir ces bois, cette opération serait trop longue.

3°. Un chargement de maïs à la Rivière d'Abord, dont moitié pour les habitants de St Paul, dont la recette a été entièrement ruinée par le dernier coup de vent, et qui sont dans la plus grande disette de ce grain, et l'autre moitié pour les esclaves du Roi à St Denis, les magasins du Roi en étant entièrement dépourvus, et les cultivateurs des quartiers du vent n'en pouvant faire aucune remise.

[*En marge* :] Ce chargement de maïs est de la plus grande nécessité.

4°. Un autre chargement de blé à la Rivière d'Abord, pour partie pour St Denis, et l'autre pour St Paul. Ce chargement de blé du *Grand Bourbon* ne suffira pas pour entretenir le moulin à eau ; mais au moyen de la goélette que nous attendons incessamment de l'Isle de France et qui sera destinée continuellement à transporter des blés, on fera en sorte que ce moulin soit continuellement employé.

[*En marge* :] Il n'y a que 170 milliers de blé dans les magasins de St Denis, au moment qu'on a dressé les présentes représentations. Cette quantité de blé sera moulue dans un mois par le moulin à eau, qui, après ce temps, cessera de faire de la farine. Il n'y a que 70 milliers de blé à St Paul, dont on ne peut se dégarnir.

5°. La cinquième et dernière destination du *Grand Bourbon* viderait enfin les magasins de Ste Suzanne de 300 milliers de blé qui viennent d'être vannés avec le plus grand soin, et qui, s'ils ne sont promptement enlevés, tomberont en poussière. Il faut que ce grain soit consommé dans quelques mois. L'Isle de France n'a pu envoyer un bâtiment à St Suzanne, et sera peut-être dans la même impossibilité d'en envoyer cette année. Et si le *Grand Bourbon* ne fait ce chargement, ce blé, nouvellement vanné, sera inévitablement perdu pour le Roi.

A l'Ile de Bourbon, le 3 mai 1771 ; signé Bellecombe et Crémont.

=====

[f°81r]

à M. de Crémont

à St Paul le 1^{er} juin 1771

Il n'y a point d'occasion, Monsieur et cher Ordonnateur, pour faire passer nos représentations à MM. le Ch. Desroches et Poivre. D'ailleurs, d'après la lettre que j'ai reçue de M. le Gouverneur au sujet du senau *le Nécessaire* et du *Grand Bourbon*, je ne puis me dispenser de faire partir ce dernier bâtiment sitôt qu'il sera réparé. S'il fait beau temps, il pourra prendre un chargement de blé en passant à la Rivière d'Abord, et je vous prie de disposer une partie de vos embarcations en conséquence, sans quoi ce bâtiment s'en ira à vide. Il faut commencer par obéir aux ordres des chefs : ils doivent connaître nos besoins, c'est à eux à y remédier ; s'ils ne le font pas, et que le service manque à Bourbon, la faute n'en retombera pas sur nous. En me conduisant ainsi, je travaille plus pour vous que pour moi, puisque M. le Ch. Desroches me marque de lui renvoyer ces deux bâtiments, que vous retenez, sans doute pour faire manquer toutes leurs opérations. Dans les circonstances où nous sommes, il n'y a pas à éluder le départ d'un bâtiment qu'on demande. Que savez-vous s'il n'est pas destiné à aller en croisière dans les parages de Rodrigue, pour observer les escadres ou bâtiments qui pourront venir à l'Isle de France ?

J'approuve très fort vos représentations ; elles sont justes et bien fondées ; je vous les renvoie signées, après en avoir changé le préambule qui certainement n'aurait pas plu à M. le Ch. Desroches, et aurait pu nuire à l'obtention de notre demande. Nous pouvons les adresser à MM. le Gouverneur général et Intendant par le senau *le Grand Bourbon*.

Je suis fort aise que vous soyez content de l'ordre qui a régné à St Denis le jour de la Fête Dieu, et de la bonne discipline que M. de Léonard entretient parmi les troupes. Mes suffrages paraîtraient suspects à Messieurs les Chefs, et malgré l'envie que j'aurais de le garder auprès de moi, je ne puis ni ne dois le demander à M. le Gouverneur général : c'est à lui à connaître les officiers et à les employer aux différents objets pour lesquels ils sont propres et utiles. Il sait bien que M. de Léonard m'est très agréable et que tout ira bien tant qu'il commandera le détachement de la Légion, parce qu'il est intéressé à ne me pas susciter de tracasseries, et qu'il est d'ailleurs bon officier.

A l'égard des Dragons qui se sont un peu écartés des règles, personne ne m'a porté de plaintes, et s'ils n'ont fait qu'arracher quelques palissades, je souhaite ignorer cette petite escapade.

Sitôt que je pourrai disposer d'une chaloupe pour transporter mon bagage, je me rendrai à St Denis.

Je fais partir ce soir la pirogue que nous avons ici, pour porter à la Rivière d'Abord six barils de poudre de 200 livres chaque, pour les besoins du service de ce quartier, que j'ai ordonné de remettre au Sr L'Espore qui en sera comptable envers vous. Je lui marque de n'en délivrer que sur les bons de M. Potiers, pour les travaux du Roi et des chemins, et aux habitants qu'en payant, sur les bons du commandant de quartier.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, etc.

=====

[f°82v]

à M. de Crémont

à St Paul le 7 juin 1771

Je vous envoie ci-joint, Monsieur et cher Ordonnateur, l'ordre pour les corvées des chemins du quartier St Suzanne, que vous aviez sans doute omis de mettre dans votre lettre. Vous voudrez bien le signer et le remettre ensuite à M. Dioré à qui je donne des ordres en conséquence.

Vous trouverez aussi ci-joint l'ordre que vous m'avez envoyé pour faire couper les cafés qui se trouveront dans l'alignement du nouveau chemin que nous avons fait tracer depuis la Rivière Dumas jusqu'à celle Desroches, avec une lettre pour M. de la Boucherie, qui contient l'ordre pour les corvées des chemins de St Benoît ; le tout conformément à vos désirs.

J'ai l'honneur d'être etc.

=====

[f°84 r]

à M. de Crémont

à St Paul le 7 juin 1771

En conséquence de ce que vous me marquez, Monsieur et cher Ordonnateur, au sujet des meules de moulin de ce quartier, j'ai donné ordre au Sr Poitier de les faire embarquer sur la chaloupe du Roi ; mais il m'a représenté qu'il fallait un appareil pour cette opération, ce qui m'a déterminé, pour ne pas faire perdre de temps à cette chaloupe, de lui faire prendre 300 planches de bois de pomme, destinées pour les ouvrages du Gouvernement. Je suis obligé de passer encore quelques jours dans ce quartier, par conséquent je ne ferai point embarquer mes effets. La mer a été extrêmement grosse depuis trois jours. Le Sr Vermont envoya hier au soir imprudemment une pirogue à terre : deux Noirs se sont noyés, dont un lui appartenant et l'autre au Roi. C'est toujours nouveaux accidents à notre pauvre marine.

M. le Ch. Desroches n'a répondu encore à aucune des lettres que je lui ai écrites par les deux dernières occasions. Il me marque qu'il a besoin du concours de M. Poivre pour régler les objets qu'il a à traiter avec moi, et qu'il ne pouvait se le procurer dans ce moment, cet intendan étant retourné à sa campagne. Il faut espérer qu'avec le temps j'aurai la solution des différents objets importants sur lesquels je lui ai écrit. Il ne me parle point du vaisseau *le St Joseph*, retenant le vaisseau danois, je suis assez étonné qu'on laisse partir celui-là pour l'Inde.

La Thétis n'a point encore mouillé, et ne mouillera peut-être pas d'aujourd'hui. J'ai reçu hier au soir les lettres que vous m'avez envoyées, venues par ce bâtiment.

M. et Mme Robillard sont bien les maîtres de passer à l'Isle de France sur *le Grand Bourbon*.

Vous me marquez avoir rétabli le Sr du Sauzais dans ses fonctions. Le parti que vous m'aviez marqué avoir pris à son sujet, de lui laisser ses appointements, et l'employer uniquement à la botanique, était fort à mon goût ; car, à vous parler vrai, je le crois plus nuisible qu'utile à l'hôpital, et je comptais vous l'écrire dans ma première lettre ; mais vous serez toujours à temps de revenir à ce parti s'il continue à se mal conduire. Je crois que vous n'avez pas de meilleur sujet à placer à l'hôpital que le Sr Lecomte qui réunit les talents de la médecine et de la chirurgie. Il a beaucoup d'expérience, et m'a paru d'ailleurs d'un caractère fort doux et fort honnête ; au reste je ne vous dis là-dessus que mon sentiment, vous êtes directement chargé des hôpitaux, et par conséquent le maître d'y placer qui vous voudrez.

J'ai l'honneur d'être etc.

=====

[f°84 v]

à M. de Crémont

à St Paul le 11 juin 1771

J'ai reçu, Monsieur et cher Ordonnateur, vos deux lettres des 8 et 9 du présent. J'étais déjà instruit du bâtiment que vous m'annoncez, et je n'ai pas été surpris de l'arrivée de MM. de Brue et Banks : en les faisant passer l'un et l'autre à l'Isle de France, je savais bien qu'ils reviendraient sous peu, puisque j'avais sollicité avec instance leur retour.

Vous ne sauriez trop tôt faire partir la goélette pour nous procurer la chaux nécessaire pour nos travaux. Il faut commencer par faire raccommoier les casernes, et faire travailler en même temps, si on le peut, à la boulangerie projetée. Je vous prie en conséquence de faire remettre à M. de Brue tous ses ateliers en ouvriers, manœuvres et Noirs du Roi, tels qu'ils étaient lorsqu'il est parti, et d'y faire les

augmentations dont il aura besoin et que vous serez en état de lui procurer. Je vous prie aussi de préparer M. Tête à évacuer entièrement le Collège, et de chercher à lui procurer un endroit commode et honnête pour ses écoles. Pour ne pas détourner une chaloupe du Roi, j'ai prié M. Magon de me prêter sa chaloupe pontée, pour transporter mes effets à St Denis, où je me rendrai moi-même à la fin de cette semaine ou au commencement de l'autre.

A l'égard du senau *le Grand Bourbon*, dont vous me parlez encore, je vous ai mandé qu'il était à vos ordres et que vous pouviez lui faire faire l'opération que vous désiriez ; ainsi, je vous le répète, vous pouvez lui donner ce que vous voudrez ; vous n'avez pas besoin de ma signature pour cela, et je ne puis la donner pour lui faire faire une opération qui est contre mon avis. Le Sr Vermont m'a représenté que ses affaires et même sa santé ne lui permettaient guère de garder le commandement de ce vaisseau, et qu'il me priait de lui permettre de s'en démettre, ce que je lui ai accordé avec d'autant plus de plaisir que cela vous donnera occasion de le donner au Sr Adam pour qui vous vous intéressez et qui le mérite par la peine et les soins qu'il s'est donné pour la construction de ce vaisseau et pour réparer les désastres qui lui sont arrivés, tant à Madagascar qu'ici. Je vous laisse encore le maître de faire là-dessus ce qui vous sera agréable. J'ai moi-même une véritable satisfaction de pouvoir obliger Adam. Je le crois en état de conduire ce bâtiment.

Il va nous arriver 400 hommes de la Légion, ou à peu près, commandés par le Major Savournin, qui relèveront le détachement de ce corps qui est ici. Je vous prie d'annoncer cette nouvelle à Léonard, s'il ne la sait point. Je n'ai pas le temps de lui écrire. Je suis fâché que nous le perdions. Vous devez avoir appris qu'il est arrivé à l'Isle de France quatre compagnies du bataillon d'Artois, et que le reste, ainsi que le régiment de Clare et le 4^e bataillon de Normandie, sont peut-être arrivés, ou près d'arriver, puisqu'ils s'étaient embarqués.

J'ai l'honneur d'être, etc.

=====

[f°85 v]

A l'île de Bourbon le 11 juin 1771

**A Son Excellence M. de Van der Para, Gouverneur et Commandant général
des établissements de l'honorable Compagnie d'Hollande dans l'Inde à Batavia**

Monsieur,

Vous avez été informé dans le temps de l'accident arrivé au vaisseau *l'Asia* appartenant à l'honorable Compagnie d'Hollande au mois d'avril 1768. Ce vaisseau relâcha ici après avoir perdu tous ses mâts et étant fort endommagé. Mon premier soin fut de lui faire fournir tous les secours dont il avait besoin, mais n'ayant point alors de vaisseaux à ma disposition, je me trouvai dans l'impossibilité de faire transporter au cap de Bonne-Espérance l'équipage et la cargaison de votre bâtiment. M. Amat me tira de l'embarras où j'étais à ce sujet, en se chargeant de ce transport, au moyen d'un vaisseau qu'il avait ici, et d'un second qu'il fréta. Sa générosité en cette occasion est peut-être sans exemple, puisqu'il regarda cette affaire plutôt comme un service rendu de nation à nation, que comme une opération lucrative de commerce, et il ne voulut pas même faire de conditions avec le capitaine du vaisseau *l'Asia*, pour le fret de ce vaisseau, s'en rapportant à cet effet à ce que ferait M. de Tolbagh [Tulbagh], Gouverneur du cap de Bonne-Espérance. Je fus très sensible à ce procédé généreux, et j'en rendis compte au Ministre qui lui en a su gré.

M. Amat m'a fait part de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, et c'est d'après cette lettre qu'il a formé le projet de faire le voyage de Batavia sur un vaisseau de commerce qu'il a frété. Il compte, par la protection que vous voudrez bien lui accorder, réparer dans ce voyage le tort qu'a fait à sa fortune la perte d'un des vaisseaux qu'il avait employé à transporter au cap de Bonne-Espérance part de l'équipage et de la cargaison du vaisseau *l'Asia*. Cette perte a été très considérable pour lui, et je peux vous assurer qu'il est dans le cas de mériter vos bontés par le service qu'il a rendu à la Compagnie d'Hollande.

M. de Tolbagh, dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, se loue beaucoup de la conduite qu'il a tenue dans les deux voyages qu'il a fait au cap de Bonne-Espérance. La permission que le Conseil de cette colonie lui a accordée, de faire passer en Europe sur les vaisseaux de la Compagnie

d'Hollande, une certaine quantité de balles de marchandises de l'Inde, lui devient presque inutile, par la liberté que tous les négociants français ont de naviguer dans l'Inde aujourd'hui, et de faire leur retour en Europe.

C'est par la voie de M. Amat que le Gouvernement de l'Isle de France, ainsi que celui de l'île de Bourbon qui m'a été confié par le Roi, a lié une correspondance intime avec le cap de Bonne-Espérance. Je pense que cela ne peut être que très avantageux à nos deux nations. Je vous fais les mêmes offres de service pour Batavia, et je vous prie d'être persuadé que dans toutes les occasions, je serai très disposé à donner des preuves à votre Nation, ainsi qu'à vous, Monsieur, de mon attachement sincère. C'est dans ce sentiment que je prie Votre Excellence, de me croire avec la plus haute considération, Monsieur, votre etc.

P. S. Ayant appris que les cocos de mer étaient fort estimés à Batavia, j'ai chargé M. Amat de vous en présenter un de ma part. Je serais fort aise qu'il puisse vous faire plaisir.

[f°86 r]

A l'île de Bourbon le 12 juin 1771

Ordre d'embarquement pour le Sr Grimaud

Le Sr Cunat, commandant le navire particulier *le St Joseph*, recevra sur son bord et passera à Pondichéry le Sr Grimaud, lieutenant d'une des compagnies d'infanteries détachées pour la garde des établissements français dans l'Inde, avec son domestique. Les frais de son passage seront réglés par M. Law commandant général, ou, en son absence, par l'officier qui le représentera.

A l'île de Bourbon le 12 juin 1771

[f°87 r]

à M. Magon

A St Denis le 27 juin 1771

Je suis bien fâché, Mon cher Monsieur Magon, de l'attaque de goutte que vous avez essuyée, et que vous soyez déterminé à quitter notre île sans venir passer quelques jours avec moi ; je comptais fort là-dessus et je le désirais beaucoup, car à peine nous sommes-nous vus et parlé.

Quant au senau *le Grand Bourbon*, je ne [me] suis mêlé ni de sa construction ni du radoub qu'on lui a fait faire. Vous savez que cela regarde directement Messieurs les Intendants ou leurs représentants, et j'ai assez de ma besogne sans me mêler de la leur. Tout ce que je puis vous dire, c'est que je n'ai jamais pu venir à bout de savoir où en étaient les réparations de ce bâtiment, qu'il y a plus de trois mois qu'il est de retour de Madagascar, qu'il y en a deux que je presse M. l'Ordonnateur de le renvoyer à l'Isle de France avec un chargement de blé de la Rivière d'Abord, et que, lassé des contradictions que j'ai éprouvées de la part de M. de Crémont pour cette opération, je l'ai laissé le maître, pour avoir la paix, de lui donner la destination qu'il jugerait à propos, pourvu qu'il se rendit à l'Isle de France. Il voulait l'envoyer charger à Ste Suzanne, ce qui n'a jamais été de mon avis ; je crois qu'il est actuellement déterminé à le faire partir de St Paul ; mais il m'a assuré qu'il ne pouvait pas trouver un bout de corde pour or ni pour argent. Je ne vois cependant que ce navire, ou *la Nourrice*, qui puisse vous procurer votre retour à l'Isle de France. *La Nourrice* ira charger à la Rivière d'Abord lorsque le temps le permettra. Puisque vous avez vos affaires à l'Isle de France, je vous conseille de passer sur le premier de ces deux bâtiments, qui fera voile pour la dite île. Vous savez que vous pouvez disposer de moi en tout et partout.

A l'égard de l'avance de 50 mille livres que vous demandez à M. de Crémont, c'est encore un article qui dépend totalement de lui ; je lui en ai cependant parlé, mais il m'a répondu à son ordinaire, c'est-à-dire d'une façon indécise, et je ne sais ce qu'il fera. Je voudrais avoir ces fonds en caisse ; je vous en ferais l'avance avec grand plaisir. Si je vous suis de quelque utilité dans vos achats de café, je me joindrais volontiers à mon ami La Malétie, pour vous obliger : il connaît mes dispositions pour vous ; elles sont telles que je n'aurai pas de plus grand plaisir que de vous être bon à quelque chose, et de vous assurer du très sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Mon cher Monsieur Magon, votre etc.

[f°88 r]

à M. Mullon

A St Denis le 28 juin 1771

Je pense, Monsieur, que sitôt que vous serez en état et que le temps le permettra, vous ferez voile pour vous rendre au quartier de la Rivière d'Abord, pour y remplir la mission dont vous êtes chargé. J'ai prié M. Crémont de faire rendre dans ledit quartier les embarcations qui vous seront nécessaires pour votre chargement, et je donne ordre à M. Rivière, commandant de quartier, de faire fournir par les habitants les Noirs de corvée qui seront nécessaires pour cette opération.

M. le Ch. Desroches m'a chargé dans une de ses lettres, de faire embarquer sur votre flûte Madame Morel, habitante de la Rivière d'Abord, avec ses effets et quelques esclaves. Je vous prie en conséquence de vouloir bien lui faciliter son passage. Vous me ferez plaisir de me faire part de votre arrivée à la Rivière d'Abord, et du temps à-peu-près où vous serez en état de faire voile pour l'Isle de France.

J'ai l'honneur d'être etc.

[f°88 r]

à M. Rivière

A St Denis le 28 juin 1771

La flûte *la Nourrice* ne tardera pas, Monsieur, à aller prendre un chargement de blé à la Rivière d'Abord. Vous voudrez bien lui faire fournir les Noirs de corvée qui lui seront nécessaires pour accélérer son chargement. J'ai prévenu M. de Balmane que ces corvées devaient se prendre parmi les habitants qui ont fait des remises de blé au magasin, et toujours en proportion de ce que chacun a fourni ; car vous sentez, Monsieur, qu'il n'est pas juste, ainsi que je l'ai dit dans le temps à M. de Balmane, qu'un misérable habitant, qui n'a qu'un ou deux Noirs et qui ne récolte point de blé, fournisse des corvées (comme cela est déjà arrivé) pour des opérations semblables. Ce sont les plus gros habitants qui doivent le plus contribuer à ces chargements ; et si quelqu'un s'y refusait, je vous ordonne de le faire arrêter et de le faire conduire à St Denis. Je n'entends point que le petit habitant soit foulé, et je vois malgré cela que c'est celui-ci qu'on choisit toujours de préférence. D'après ce que j'ai dit à M. de Balmane, et ce que je vous marque dans cette lettre, j'espère que cela n'arrivera plus. Je suis toujours occupé des avantages de votre quartier ; mais je vous préviens que si les habitants ne se portent pas de bonne volonté à me seconder dans le bien que je veux leur faire, je les abandonnerai. Prévenez d'un autre côté M. de Balmane, qu'il ait la plus grande attention à commander les corvées, et sans nulle partialité ; car si j'apprenais qu'il en mit dans la moindre chose, je vous proteste que je le punirais avec la plus grande sévérité et lui ôterais toute ma confiance : en conséquence je vous charge de lui donner copie de cette lettre.

Je compte vous envoyer bientôt des troupes à la Rivière d'Abord, le tout dans le dessein de procurer à l'habitant l'avantage de se défaire de ses denrées, et faire fleurir votre quartier. Engagez tous vos colons à faire beaucoup de nourrissage de bestiaux et toutes espèces de volailles : ils en trouveront une défaite avantageuse.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Comme le temps est mauvais, il faudra tâcher, s'il est possible, de faire charger pendant la nuit. S'il fait un beau clair de lune, alors les Noirs de corvées travailleraient la nuit et se reposeraient une partie du jour ; et s'il fait beau, et que le temps le permette, il faudra qu'il y en ait de commandés pour travailler le jour, et d'autres pour travailler la nuit, afin de ne pas retarder d'un moment l'expédition de ce bâtiment. Cela est de la plus grande conséquence pour les habitants.

[f°91 v]

A St Denis le 16 juillet 1771

à M. Mullon, commandant le flûte du Roi *la Nourrice*, en rade de la Rivière d'Abord

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 11 de ce mois. Je vous suis bien obligé du détail que vous me faites de tous les événements fâcheux que vous avez essayés et que j'ai appris avec bien de la peine. Si le temps veut un peu seconder votre activité et vos

talents, je ne doute pas que vous ne réussissiez à relever la chaîne du corps-mort qu'il est bien essentiel de remettre en place. Je vais faire partir pour la Rivière d'Abord une compagnie de la Légion commandée par M. Sanglier. Si vous avez besoin du secours de cette troupe, tant pour relever ladite chaîne, que pour votre chargement, adressez-vous à cet officier à qui j'ai donné ordre de vous secourir en tout ce qui dépendra de lui. J'irai à la Rivière d'Abord dans le courant de la semaine prochaine et je vous aiderai de tout mon pouvoir. Ne vous rebutez point des difficultés, mais si le temps est mauvais, tenez-vous plutôt sous voile qu'à l'ancre ; au reste vous connaissez mieux que moi les risques qu'il y a de rester au mouillage dans cette rade, et je m'en rapporte bien à votre prudence.

J'ai l'honneur d'être etc.

[f°95 r]

à M. Mullon

A St Denis le 20 juillet 1771

Puisqu'il ne vous est pas possible, Monsieur, de compléter votre chargement à la Rivière d'Abord, je ne vois pas que vous puissiez prendre d'autre parti que de vous en retourner promptement à l'Isle de France, il aurait même été à désirer que vous eussiez pu prendre cette route de la Rivière d'Abord, ce qui l'aurait abrégée. Mais puisque vous aviez besoin de faire de l'eau, vous n'aviez d'autre lieu que St Paul, où je vous enverrai mes paquets lundi ou mardi, ou vous les porteraï moi-même. Si quelque mauvais temps vous prenait dans cette rade ou même qu'il y eut apparence, vous pouvez même faire route sans mes paquets, mais si le temps est beau je vous prie de les attendre.

J'ai l'honneur d'être etc.

[f°95 r]

à M. Mullon

A St Paul le 24 juillet 1771

Je suis ici depuis avant-hier, Monsieur. Je comptais avoir l'honneur de vous voir hier matin, mais l'on m'a dit que vous n'aviez débarqué que l'après-midi, et je ne me suis pas trouvé chez moi lorsque vous vous êtes donné la peine d'y venir. Je vous prie de me marquer si vous êtes prêt à faire voile pour l'Isle de France. Si votre eau est faite et qu'aucun autre besoin ne vous retarde, vous ferez bien de partir le plus tôt que vous pourrez. Si vous êtes dans le dessein de débarquer demain, voudriez-vous bien aussi me marquer l'heure afin que je me trouve chez moi. Je serai fort aise de vous voir et de causer avec vous sur tous les contretemps que vous avez essuyés. Je vous remettrai mes lettres pour M. le Ch. Desroches et vous prierai de vouloir bien vous charger d'un cheval pour M. de l'Isle Salins, ingénieur en chef à l'Isle de France. Je compte partir après demain pour la Rivière d'Abord.

J'ai l'honneur d'être etc.

[f°99 r]

à M. de Crémont

Au Gol, le 31 juillet 1771

Je vous suis bien obligé, Monsieur et cher Ordonnateur, des paquets que vous m'avez envoyés. Je les ai reçus hier à la Rivière d'Abord d'où je suis revenu après midi.

Voilà donc le régiment de Clare arrivé, ou en partie, mais point de nouvelles sur le changement du ministère ; il est néanmoins temps que nous sachions à quoi nous en tenir. M. le Ch. Desroches m'a écrit 14 lettres dans lesquelles il ne m'apprend rien de nouveau que l'arrivée de quatre compagnies de Clare, et que le reste était parti de False Baye avant la fin de juin. Il me marque qu'aux premières nouvelles de paix il m'enverra 1500 hommes, et de vous en prévenir afin que vous pourvoyiez à leur subsistance et à leur logement, car il n'est pas d'avis de les faire baraquier. Ainsi il faut presser nos trois établissements de St Denis, St Paul et la Rivière d'Abord. Celui de St Denis est en bon train ; il faudrait songer à faire faire la charpente du magasin de pierre de St Paul destiné à servir de caserne. M. Desroches est toujours d'avis de prendre la maison de Madame Cazenove pour le compte du Roi. Il faut tâcher de faire finir la maison de M. Dejean à la Rivière d'Abord. Les héritiers Wilhems voudraient fort vendre leur maison de pierre, je crois qu'on l'aurait à 25 ou 30 mille livres ; à ce prix je serais fort d'avis d'en faire l'acquisition pour le compte du Roi, mais il ne faut pas se presser. Notre

moulin à vent ne va pas trop bien, les meules sont mauvaises ; la maçonnerie du neuf est faite, il n'y a plus que la charpente et les mouvements à placer. Ce moulin bien établi, la boulangerie sera bien placée où elle est, ainsi que les fours, puisqu'ils sont à côté les uns des autres. Tout manque à cet établissement. Il y a déjà 7 à 8 malades et il n'y a pas la moindre chose pour l'hôpital. Je vous envoie ci-joint l'état des plus pressants besoins que je vous prie de leur faire passer par la première occasion. Si vous achetez la maison de M. Wilhems, on pourrait mettre 500 hommes à la Rivière d'Abord. M. Nairac m'a dit que, pourvu qu'il ait de la farine, il ne sera pas embarrassé du reste de leur subsistance. Il a déjà 6 ou 700 bœufs d'arrêtés, sans compter le troupeau de M. Desforges. Les hamacs qu'on fait pour la troupe sont trop courts. Il faudrait que vous fissiez faire des bois de lit et que vous vous procurassiez de la toile pour des paillasses.

Je suis fort aise qu'on ait approuvé le plan du magasin de M. Dejean au Repos de Laleu. M. Desforges attend des Noirs de Madagascar pour commencer celui de l'Etang Salé. Ces deux magasins faits, nous serons supérieurement dans cette partie de l'île, et je suis persuadé que cela fera augmenter la culture.

M. le Ch. Desroche ne me parle pas de nous renvoyer *le Grand Bourbon*. Il approuve le choix que nous avons fait du Sr Adam pour le commander ; mais il est fâché que Vermont ne l'ait pas mené à l'Isle de France et surtout de n'y avoir pas été en droiture de Madagascar.

Je suis fort aise que Broutin ait été continué caissier. C'est un bon travailleur en ce genre. Il aime à faire ses affaires, mais qu'importe pourvu que celles du Roi n'en souffrent point.

Je suis enchanté d'avoir chez moi la fille du Colonel Martin. Je lui écris, ainsi qu'à M. de Savournin de la bien traiter jusques à mon arrivée à St Denis, qui sera dans le commencement de la semaine prochaine.

Poitier est à St Paul. Je veux le voir ici avant d'en partir. Je compte même m'en retourner avec lui à la Rivière d'Abord et aller avec lui jusqu'à celle du Rempart. Mais j'ai besoin de causer avec vous et je ferai mon retour sitôt que je le pourrai.

Il est bien à désirer que vous vous procuriez des Noirs de marine, et je souhaite que M. Poivre remplisse la promesse qu'il vous a faite de vous en envoyer, afin que vous puissiez monter comme il faut notre pauvre petite marine, sans quoi le service ira toujours mal. Vous avez bien fait de songer à faire construire des chaloupes. Vous donnerez certainement quelque bon ouvrier à M. Des Isles pour bien construire celle qu'il est chargé de faire par le marché que vous venez de passer avec lui ; car vous savez mieux que moi que ces espèces d'embarcations ne sauraient être faites avec trop de précaution et de solidité.

Les chaloupes de *la Nourrice* sont parties. Il en est même venu une autre qui a chargé du maïs et qui est repartie avec quelques barriques de vin pour l'hôpital et pour les Prêtres. Je vois par le P. S. de votre lettre, que vous allez envoyer *le Nécessaire* pour les troupes de ce quartier ; l'état que je vous envoie ne regarde que l'hôpital. Surtout envoyez des couvertures, car les soldats ont très froid.

Je voudrais fort que vous n'eussiez pas frété *le Bruny*, car M. le Ch. Desroches ne l'approuve pas : il dit pour raison qu'il y a assez de bâtiments dans le port de l'Isle de France à ne rien faire, qu'on emploierait à faire le transport des grains. C'est effectivement une dépense qui tombera en pure perte pour le Roi, et que le Ministre ne peut trouver que déplacée ; mais s'il y a des bâtiments au Roi dans le port de l'Isle de France, pourquoi ne nous en envoie-t-on pas ? C'est ce qui ne nous regarde point, et si vous m'en croyez, vous attendrez à l'avenir les ordres de M. Poivre sur tous les objets de subsistance de l'Isle de France. Lorsque vous lui avez rendu compte de tous les grains qui existent dans les magasins du Roi, quartier par quartier, c'est à lui à vous procurer les bâtiments qu'il faut pour le transport de ces grains à l'Isle de France. Voilà du moins comme j'envisage la chose.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement etc.

[f° 100 r]

à M. Sanglier

A St Paul, le 4 août 1771

Vous ferez tirer deux salves de six coups de canon, Monsieur, pour la fête de la St Louis, l'une la veille de cette fête et l'autre le matin : vous donnerez en conséquence un billet au garde-magasin, de la quantité de poudre que vous ferez prendre pour cet objet.

Je vous répète ce que je vous ai dit verbalement, que le Sr de St Lubin n'a la permission de partir au quartier de la Rivière d'Abord que les jours de fête et qu'il ne peut y aller dans le courant de la semaine qu'en vous en demandant la permission que je vous laisse le maître de lui accorder ou de lui refuser, suivant les circonstances. Vous avez bien raison de ne pas croire tout ce qu'il vous dit. Ne le voyez que lorsqu'il aura à vous parler d'affaires. Traitez-le honnêtement, mais veillez à sa conduite sans faire semblant de rien, et rendez-moi compte de ce que vous pourrez y trouver de répréhensible. Il lui est défendu d'avoir aucune correspondance avec les habitants, et si vous trouvez quelques lettres qui lui soient adressées ou de celles qu'il pourra écrire, il faut les arrêter et me les envoyer, et savoir le nom et à qui appartient le Noir ou le Blanc entre les mains de qui elles se trouveront.

Une fois pour toutes, je vous laisse le maître d'accorder la permission de s'absenter jusqu'à huit jours aux officiers qui serviront sous vos ordres, il suffira que vous me rendiez compte des permissions que vous leur accorderez.

Je suis arrivé hier du Gol, et je pars demain pour St Denis.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement etc.

[f°100 v]

à M. La Haye

St Denis, le 9 août 1771

Le vaisseau particulier *l'Athalante*, capitaine M. Riou, va en traite à Quérimbe. Il ne m'a pas été possible, Monsieur, de lui faire donner les vivres que M. de Verdière me chargeait de vous faire passer, parce que nous sommes dans la plus grande disette de maïs, l'ouragan ayant presque emporté toute la récolte ; mais ce capitaine m'a promis de prendre à Madagascar le plus de riz qu'il pourra traiter, tant pour lui que pour les Noirs que vous pouvez avoir traités. Il doit vous prévenir sans doute, qu'il va vous expédier le vaisseau *le Fort* de 400 tonneaux, pour prendre les Noirs que vous lui avez marqué avoir traités. Je vous recommande le Sr Riou, aidez-le de vos conseils, de vos lumières et de votre crédit ; de son côté il vous rendra service pour les vivres, à ce qu'il m'a promis.

Adieu, Monsieur, je vous souhaite plus de bonheur que par le passé.

Je suis bien sincèrement etc.

[f°105 r]

à M. Percheron au Cap

Du 7 octobre 1771

J'ai reçu, Mon cher Percheron, les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ainsi que le cheval et les provisions que vous m'avez envoyés du Cap, dont je vous fais mes remerciements. J'ai été supérieurement content des petites provisions, tout s'est trouvé fort bon, ce qui m'engage à vous prier de me faire un autre petit envoi en ce genre, dont ci-joint l'état auquel j'ai ajouté deux belles peaux de tigre préparées où la tête et les pattes doivent se tenir. Je les destine à mettre sur un cheval pour en couvrir une selle à l'anglaise. Vous voudrez bien adresser le tout à M. Voisin à l'Isle de France qui me les fera passer. Il faudra mettre mon adresse sur les caisses.

Quant au cheval que vous m'avez envoyé, à moins qu'il n'ait été changé, vous avez été mal servi ; car celui que j'ai reçu est vilain ; il est grand, mais fort mal tourné et n'a aucune allure. Rocheblave a mieux choisi pour lui, car il en a amené un très beau. Au reste, Mon cher Percheron, je ne suis pas moins sensible aux soins que vous vous êtes donnés, pour bien remplir cette commission. Vous n'êtes pas obligé de vous connaître en chevaux. Je l'ai troqué contre un autre du pays. M. Poivre me marque qu'il vous envoie une lettre de change de sept cent trente et quelques livres pour le paiement de ce cheval, et je vous en envoie une ci-joint de neuf cents livres, 1^{ère} et 2^e, pour payer les petites provisions que vous m'avez envoyées, montant à 390 livres 15 sols et pour celles que vous m'enverrez. Si vous pouvez m'envoyer des piastres pour le surplus de l'argent qui vous restera, vous me ferez plaisir.

Le capitaine du vaisseau qui vous remettra cette lettre, vous remettra pareillement un beau Noir créole nommé Isidore, que je vous prie de vendre au Cap. Il joue très bien du violon, et c'est ce qui m'avait engagé à l'acheter très cher d'un habitant ; mais il est si libertin que je n'en puis pas jouir, ce qui m'a

déterminé à vous l'envoyer. Je vous prie même de ne le pas laisser revenir dans cette colonie, parce que je l'ai assuré qu'il n'y remettrait plus les pieds. Il me revient à près de 200 piastres lourdes. Suivant ce qu'on m'a dit, vous pourriez en tirer un bon parti au Cap. Je serai toujours content de ce que vous ferez.

L'on doit être supérieurement content de vous à l'Isle e France de ce que vous avez fait de bien au Cap. Je trouve que vous avez surpassé les espérances qu'on pouvait avoir de votre mission. Si elle avait manqué, ou qu'elle n'eut été faite qu'à demi, l'Isle de France se serait trouvée dans le plus grand embarras pour vivre, et c'est un vrai service que vous avez rendu à la colonie et au Roi, qui mérite quelque récompense et c'est dans ces termes que je viens décrire à M Poivre. Je sens qu'il est nécessaire, comme vous me l'observez, que vous soyez revêtu d'un caractère, et il faut espérer que vous l'aurez.

Nous sommes toujours dans l'incertitude des événements. Il paraît que tout est tranquille en Europe. Nous n'avons cependant pas eu d'ordre pour faire repasser en France une partie des troupes que nous avons dans ces colonies. Si nous avons la paix, je ne pense pas qu'on y laisse toutes celles qu'on

[*Lettre interrompue : il manque les folios 106 et 107*]

[f°108 r] [Le début de la lettre manque, mais on comprend qu'elle est adressée à M. de Crémont]

.... à l'Isle de France par la première occasion. Il est chargé de procuration de M. Magon à qui M. Marion a donné une délégation de ses deux goélettes. Il veut les vendre avec 17 Noirs de marine, le tout 60 mille livres, et ne veut pas en rabattre un denier. Si vous voulez les acheter, le plus tôt ne sera que le mieux. Vous pouvez donner vos pouvoirs à M. Philibert pour faire cette acquisition, si vous la croyez nécessaire. Ces goélettes sont venues de France en bottes sur *la Digue* en 1768, ainsi elles ne sont pas vieilles.

Il y a longtemps que j'aurais fait refaire le pont de la Poudrière si j'avais disposé des fonds et des ouvriers du Roi. Il y a plus de 6 mois que je vous en reparlais à St Paul, ainsi je ne puis qu'approuver tous les arrangements que vous ferez avec les habitants à ce sujet. Il est très juste que le Roi entre pour quelque chose dans cette dépense, et les habitants dans l'autre.

Parlez à M. Rivière de l'inconduite du nommé Louis Le Bou, et si elle est telle qu'on vous l'a dite, dites-lui de ma part qu'il l'envoie quelques jours en prison à la Rivière d'Abord. Quant à sa femme, je veux dire sa parente, vous êtes le maître de l'envoyer au Galbanum¹¹ si vous trouvez qu'elle mérite cette punition : comme je n'ai pas connaissance de son inconduite, je ne puis pas vous donner mon sentiment là-dessus. Mais il faut qu'elle soit grande et avouée de ses parents, pour lui faire subir une telle punition qui est une flétrissure pour la famille et pour elle par conséquent.

M. Desforges m'a écrit qu'il serait nécessaire d'établir un corps de garde à l'Etang Salé pour la sûreté des bateaux et embarcations de ce quartier qui est le plus isolé de l'île. Je trouve qu'il a raison, surtout d'après les tentatives qu'a fait dernièrement une troupe de Noirs d'enlever ses embarcations. Je lui ai écrit en conséquence que j'étais d'avis de faire construire ce corps de garde en pierre, et comme il était juste que le Roi fit cette dépense, au moins en partie, je l'ai prié de prendre avec nous les arrangements que vous croirez convenables pour la construction de ce corps de garde qui va devenir le plus utile de l'île pour mettre en sûreté les embarcations du Roi et autres, et pour garder le magasin lorsqu'il sera fait. Je vous prie d'arranger cette affaire avant votre retour, vous en sentez les conséquences. Il faut que ce corps de garde soit un peu grand et commode ; si M. Desforges se charge de le faire faire, je m'en rapporte bien à lui.

Je suis fort aise du parti que vous avez pris pour le transport des bois de la Possession, car il est instant de couvrir les magasins pour lesquels ils sot destinés ; il me tarde fort que cet ouvrage soit fait.

Mlle de Crémont e porte bien. Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre. Adieu, Mon cher Ordonnateur, portez-vous bien et comptez sur le sincère attachement que je vous ai voué et avec lequel j'ai l'honneur d'être etc. [*La lettre qui suit est datée du 29 octobre 1771*]

¹¹ Le galbanum est une plante médicinale, mais il existe une expression ancienne « donner du galbanum à quelqu'un » qui signifie lui donner de fausses espérance, l'amuser par de vaines promesses (Dic. des proverbes)

[f°108 v]

St Denis le 4 novembre 1771

Avertissement à MM. Gouyon et Rose sur le voyage de l'Isle de France

Messieurs de Gouyon et Rose, capitaine et supercargue du vaisseau *le Zéphyr*, sont bien les maîtres d'aller à l'Isle de France avec leur vaisseau ; mais je les préviens qu'à leur retour je leur ferai faire une quarantaine complète s'ils n'apportent un certificat en règle de M. l'Intendant ou celui qui le représentera, visé de M. le Gouverneur général, qui constate que leur équipage n'aura eu aucune communication avec la terre à la dite île ; et qu'ils n'auront embarqué ni Blancs, ni Noirs, faisant partie de l'équipage ou comme passager, ni marchandises ou effets susceptibles de communiquer la petite vérole.

Fait à St Denis, le 4 novembre 1771. Signé Bellecombe

[f°109 r]

à M. de Parny

St Denis le 4 novembre 1771

La demande que j'ai faite à M. de Crémont, Mon cher Parny, de soulager du [?] du Roi les pauvres habitants de St Paul, n'a été que d'après les justes représentations que vous me fîtes de leur misère. C'est vous qui êtes le père de ces pauvres habitants et l'interprète de leurs besoins, et je n'ai d'autre mérite que d'avoir eu la fermeté de vous conserver à leur tête, et je l'ai eue parce que je vous aime, que je les aime tous, que je suis sûr que vous voulez leur bien et que vous ne me tromperez pas. Soyez assuré que vous me trouverez toujours prêt à vous seconder et à vous soutenir de tout mon pouvoir lorsqu'il s'agira de leur faire du bien. Nous verrons à la fin de l'année ce qu'on pourra faire pour ceux qui se trouveront dans le plus grand besoin.

M. de Crémont m'a envoyé une ordonnance à signer, pour faire reconstruire le pont de la Poudrière, mais il y a un article qui oblige les habitants qui n'ont pas fourni de corvée au chemin de Bernica, d'en donner deux [journées] par chaque tête d'esclave, pour le pont de la Poudrière. C'est précisément ces misérables du Bout de l'Etang qui auraient cette charge et qui ne font aucun usage de ce pont, ainsi cela ne me paraît point juste. Il serait bien plus naturel que l'on fit fournir ces corvées et les bois par les habitants les plus notables et qui se servent de ce pont. Marquez-moi votre sentiment là-dessus.

Comme j'écrivais ma lettre, j'ai reçu votre dernière. J'étais furieux hier lorsque j'appris par quatre lettres, qu'un Noir de votre fils, qui servait de domestique à M. Vénéros, était débarqué de *l'Hector* et attaqué de la petite vérole chez M. Palmaroux qui l'a reçu imprudemment chez lui malgré qu'il n'ignorait pas les ordres que j'ai donnés qu'aucun Noir de l'Isle de France ne débarquât à terre. M. Desblatières a contrevenu aux ordres des deux chefs d'avoir embarqué ce Noir à l'Isle de France et de le débarquer ici, puisque sur ce que j'ai écrit à M. le Ch. Desroches, il a défendu aux capitaines de vaisseaux qui viendront ici d'y apporter aucun Noir de l'Isle de France ; mais il sera puni de son imprudence, car je lui ai donné ordre sur le champ de le rembarquer avec toutes les précautions possibles, de continuer sa route pour France, ou de ramener le dit Noir à l'Isle de France, où il pourra faire une quarantaine. J'écris en conséquence à MM. de Montmidy, Héliès et Mottet. Si malgré mes précautions cette maladie se manifeste, sur la première nouvelle que j'aurai, je me rendrai à St Paul pour faire faire les établissements qu'il conviendra pour empêcher qu'elle ne fasse des progrès.

Quant aux Noirs du *Postillon* et de *la Sirène* dont j'ai permis le débarquement, ils n'ont pas touché à l'Isle de France, et ils n'ont été vendus qu'après avoir fait une quarantaine de huit jours, et trouvant tous bien portants, j'ai cru ne pouvoir pas en empêcher la vente ni la circulation dans l'île.

Au reste, je ne puis que vous approuver du parti que vous avez pris de faire avertir tout le quartier, afin d'éviter le danger, et de vous retirer vous-même à l'habitation. Je vous laisse le maître de renvoyer aussi la garde des milices. Je crois cependant qu'il convient d'attendre que cette maladie fut communiquée à plusieurs personnes, ou du moins à une autre ; car il faut espérer qu'elle ne prendra pas racine, et que ce Noir parti, tout sera fini. Cependant faites sur cela ce que vous jugerez à-propos. Je vais envoyer au premier jour Léonard commander à St Paul, qui fera exécuter mes ordres avec plus de fermeté et d'exactitude que M. de Monmidy.

Je ne puis revenir de l'inconsidération de MM. de Palmaroux et Desbloyères, de vous laisser entrer dans la chambre où était ce Noir, sans vous en prévenir, vous qui auriez dû être le premier à le savoir pour prendre des mesures convenables. Je vous croyais à l'habitation, et si j'avais su cette circonstance j'aurais encore redoublé de colère, de ce que MM. de Palmaroux, Montmidy, Héliès et Mottet, ne vous avaient, aucun, averti de ce fâcheux événement. En vérité, Mon cher Parny, un chef est bien malheureux d'être entouré de si pauvres gens : ils ont cru faire un grand coup de tenir la chose secrète, et ils ne voient pas que c'était le moyen de faire prendre racine à cette maladie, et c'est effectivement vous plonger le poignard dans le sein, vous qui ne l'avez pas eue, de vous cacher ce beau secret. Il faut espérer que nous en serons quittes pour la peur.

Adieu, Mon cher Parny, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

=====
[f° 112 r]

Ordre du 29 novembre 1771

Sur les représentations que M. de Crémont vient de me faire, qu'il est impossible de charger le vaisseau *le Dragon* sans le secours de tous les Noirs du Roi, il est ordonné à M. de Brue, ingénieur, d'envoyer tous ceux de ses ateliers aujourd'hui à une heure après midi à Ste Marie pour accélérer le chargement de ce vaisseau. Le commandant qui conduira ces Noirs passera chez M. l'Ordonnateur pour prendre ses ordres.

A St Denis le 29 novembre 1771

=====
[f° 112 v]

**Ordre pour le bâtiment particulier *la Concorde*
arrivé à St Paul, venant de Madagascar, le 1^{er} décembre 1771**

Le bâtiment *la Concorde* fera une quarantaine de huit jours dans la rade de St Paul avant que personne mette à terre à compter du jour de son arrivée ; au bout duquel temps, tous les Noirs de cargaison et autres quelconques qui se trouveront sur ce navire, seront mis à terre (sans qu'ils communiquent avec aucun Noir de la colonie) à l'endroit appelé *la Mare à Cadet* où l'on doit avoir fait construire des cases pour les recevoir. M. Desjardin, chargé de cette traite, aura le soin d'y envoyer des Noirs qui aient eu la petite vérole, pour soigner ceux du vaisseau. M. de Léonard lui fera donner les soldats nécessaires pour la garde des dits Noirs et empêcher qu'ils communiquent avec ceux de la colonie. Ils feront une quarantaine de quinze jours dans cet endroit ; après lequel temps, s'il n'y a point de petite vérole parmi ces Noirs, il sera libre à M. Desjardin d'en faire la vente dans la colonie. Si dans l'espace de temps de la quarantaine la petite vérole se déclarait, M. Desjardin aura attention de faire mettre dans une case particulière, et sous le vent des autres, les Noirs qui en seraient attaqués. M. Desjardin aura la liberté d'aller faire soigner les dits Noirs. Je laisse à sa prudence de prendre toutes les précautions nécessaires en cas de petite vérole.

Les passagers qui sont sur ce vaisseau auront attention de passer à l'eau de mer leurs hardes et tous leurs effets. On laissera débarquer le Sr Pierre Hibon fils, qui est très malade à bord de ce bâtiment, aux conditions que son père le tiendra dans une case en particulier. Si les autres passagers ont eu la petite vérole, il n'y a même pas d'inconvénient de les laissez de débarquer après les précautions requises.

Il y a cent et quelques milliers de riz à bord de ce vaisseau, on prendra les précautions nécessaires pour son débarquement, qui ne se fera qu'après la quarantaine de huit jours. M. de Léonard s'entendra là-dessus avec M. Hélier et exécutera les ordres que M. de Crémont aura donnés à ce sous-commissaire.

M. Desjardins aura la liberté d'aller à bord, ayant attention de se laver à son retour.

Il sera donné copie collationnée du présent ordre à MM. Lelièvre et Desjardins pour qu'ils s'y conforment.

A St Denis ce 2 décembre 1771

[f°113 r]

à M. Percheron au Cap

Du 5 décembre 1771

Par le vaisseau *l'Unique*

Je vous ai écrit, Mon cher Percheron, par toutes les occasions, celle-ci vous parviendra par le vaisseau *l'Unique*. M. Poivre à qui j'ai eu soin de parler de vous dans deux ou trois de mes lettres, me paraît fort content de vous, et m'a promis qu'il ne vous oublierait pas auprès du Ministre. Redoublez de zèle et d'activité pour bien servir le Roi et pour que tout le monde se loue de vous. Ci-joint une lettre pour M. le Ch. de Monteil qui va hiverner au Cap avec trois vaisseaux de guerre. Je lui parle de vous dans cette lettre. Il est fort de mes amis ; c'est un très aimable homme, duquel vous serez certainement content. Je vous prie de lui rendre tous les services qui dépendront de vous : traitez-le, ainsi que tous ces Messieurs, de manière qu'il n'ait que du bien à dire de votre conduite.

Je vous ai adressé un Noir par le vaisseau *le Comte de Menou*, ainsi qu'un état de provisions que je vous priais de me faire, auquel je joignais une lettre de change de 900 livres. Tâchez de joindre à cet envoi un couple de rames de papier à lettre.

M. Vally est arrivé ici il y a peu de jours. Il se loue beaucoup de toutes les honnêtetés qu'il a reçues de vous. Il a emmené un très joli cheval, qu'il m'a dit vous avoir acheté. Je ne sais où diable vous aviez pêché celui que vous m'aviez envoyé, mais je n'ai jamais rien vu de si vilain, aussi n'ai-je rien eu de plus pressé que de le sortir de mon écurie. Je l'ai troqué pour un petit criquet. Si vous pouviez m'en procurer un de la tournure de celui que vous avez cédé à M. Vally, je vous prie de m'en faire l'acquisition et de me l'envoyer par M. de Monteil qui, je suis sûr, s'en chargera avec plaisir s'il revient aux îles. S'il continue son voyage pour Europe, vous pourriez le faire embarquer sur un des vaisseaux que vous expédieriez pour le Roi. M. Vally m'a dit qu'il avait vu, je crois chez le fiscal ou autre particulier du Cap un cheval soupe de lait, qui était charmant et bien plus beau que le sien. Tâchez de me l'avoir ou un autre en place qui le vaille, et ne m'envoyez pas encore une rosse, comme vous avez fait, car je vous gronderais bien fort. Je compte que vous aurez tiré bon parti de mon Noir Isidore.

Adieu, Mon cher Percheron, comptez toujours sur le sincère attachement avec lequel j'ai etc.

=====
[f°113 v]

à M. de Monteil au Cap

Du 5 décembre 1771

Je profite avec plaisir, Mon cher Monteil, de l'occasion de *l'Unique*, pour vous accuser la réception de vos dernières lettres, par lesquelles j'ai vu avec plaisir que vous alliez hiverner au cap de Bonne-Espérance. Vous voilà commandant d'une petite escadre. J'en fais part à votre frère le brigadier, (qui m'a écrit pour me recommander M. de Marigny) et je lui dis que si nous avons la guerre et que vous fassiez quelque rencontre, je suis persuadé que vous combattrez courageusement et avec intelligence les ennemis du Roi. J'espère toujours que vous ne quitterez pas ces mers sans que j'aie le plaisir de renouveler connaissance avec vous ; je le désire du moins ardemment, ainsi que de trouver des occasions de vous être bon à quelque chose. Si la chose est possible, je vous ferai passer le café que vous désirez, mais si vous m'en croyez, convertissez vos lettres de change en piastres si vous ne revenez pas ici et envoyez-les moi pour que je vous fasse avec l'acquisition du café qu'on pourrait vous envoyer à fret. Si au contraire vous revenez aux îles, employez votre argent en comestibles que vous ferez remettre à quelqu'un à votre arrivée pour vous les vendre. Enfin faites ce que vous croirez être plus avantageux, et soyez sûr que je me prêterai à tout ce qui pourra vous être agréable. Vous connaissez aussi bien que moi la conséquence des choses.

Vous trouverez au Cap M. Percheron que j'aime beaucoup. C'est un aimable homme que je vous recommande. Je lui parle de vous dans une lettre que je lui écris, et s'il peut vous rendre service, je suis persuadé qu'il le fera avec plaisir. S'il me fait l'acquisition d'un joli cheval que je lui demande, voudriez-vous bien, Mon cher Monteil, vous en charger et promettre un louis au matelot que vous chargerez d'en avoir soin, s'il le fait arriver bien portant, et que je vous remettrai, ainsi que ce que vous avez déboursé pour la caisse de savon que vous m'avez envoyée. Je croyais vous en avoir fait tous mes remerciements ; c'est sans doute un oubli de ma part dont je vous prie de m'excuser. Je

demande aussi quelqu'autres provisions à Percheron, qu'il m'aura, je pense, envoyées avant que vous n'arriviez au Cap ; en tous cas j'espère que vous voudrez bien vous charger de tout ce qu'il vous remettra.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre. Adieu, Mon cher Chevalier, portez-vous bien ; aimez-moi toujours autant que je vous aime. Je vous embrasse de tout mon cœur.

P. S. J'ai envoyé une lettre de change de 900 livres à Percheron et un Noir créole de cette île malgré qu'il m'a coûté fort cher. J'espère qu'il l'aura bien vendu, ainsi il aura de quoi payer mes commissions. Je lui demande de plus par cette occasion, quelques rames de papier à lettre, car je suis obligé malgré moi d'en faire une grande consommation, il s'emble que le diable s'en mêle pour augmenter le volume d'écriture ; quel f... métier, j'aimerais mieux courir la poste en bidet !

J'ai reçu une lettre de M. de Kermadec, voudrez-vous bien lui remettre ma réponse.

=====

[f°119 r]

à M. Nairac

A Ste Suzanne, le 11 janvier 1772

Je viens d'apprendre, Monsieur, l'arrivée de *la Nourrice* à la Rivière d'Abord, pour y prendre du blé. Je donne ordre à M. Rivière de faire fournir les Noirs de corvée nécessaires pour accélérer son chargement, et je vous préviens que l'intention de M. le Ch. Desroches est qu'on charge de préférence sur cette flûte le blé de bonne qualité des récoltes de 1769 et 1770 à ceux de l'année dernière, et vous voudrez bien vous y conformer. J'en écris à M. de Crémont qui vous en donnera l'ordre vraisemblablement ; mais à son défaut, je vous le donne moi-même.

J'ai l'honneur d'être etc.

=====

[f°120 r]

à M. Sanglier

Dudit jour [A Ste Suzanne, le 31 janvier 1772]

Vous pouvez, Monsieur, laisser descendre à terre tous les passagers de *la Corisante*, sans exception de personne que des Noirs, ainsi que leurs effets, sans les faire passer à l'eau de la mer. M. Poivre m'écrit que cette précaution ne remédie à rien et peut gâter beaucoup de choses. Ainsi vous pouvez laisser débarquer librement tous les effets des passagers. Il est cependant de la prudence de faire jeter à la mer le premier emballage des ballots qui contiennent des effets ou toiles de quelque espèce que ce soit.

Vous laisserez débarquer l'écrivain et le maître d'hôtel de *la Corisante*, comme cela s'est pratiqué dans son dernier voyage.

J'ai etc.

=====

[f°121 r]

à M. de Crémont

Du 10 février 1772

Réponse à une lettre concernant l'embellissement du chef-lieu et à la demande d'un terrain pour mademoiselle de Crémont.

J'ai reçu, Monsieur et cher ordonnateur, votre lettre du 7 février, ainsi que vos observations concernant l'établissement du quartier St Denis. J'approuve tout ce que vous ferez pour son embellissement, pourvu toutefois (pour me servir de l'expression de M. Dumas) qu'il n'en sorte pas un petit écu du gousset du Roi, et qu'il n'y soit employé aucun de ses esclaves. Je vous préviens d'avance que je désapprouve toutes les dépenses que vous pourrez faire à ce sujet ; car en vérité l'objet n'en vaut pas la peine, et je ne serai pas pardonnable si je consentais qu'on employât les fonds et les esclaves du Roi à l'embellissement de St Denis, lorsqu'il n'a pas encore été donné le premier coup de pioche ni de marteau pour la défense de l'île. Sitôt que les établissements indispensables auxquels on travaille, seront finis, mon intention est de faire construire une ou deux batteries, et de n'employer à cet ouvrage (pour éviter les dépenses) que les Noirs du Roi et quelques maçons qu'on pourra y joindre. Voilà ma réponse à vos observations. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, faire vos règlements et vos écritures en conséquence.

Lorsque vous m'aurez fait part de vos idées pour l'établissement d'un port, j'y joindrai les miennes en marge, si elles ne s'accordent pas avec les vôtres, nous les enverrons à MM. les gouverneur et intendant.

Je consens de tout mon cœur à accorder à Mademoiselle de Crémont le petit terrain qu'elle demande, mais je crois qu'un requête de six lignes, pour demander tout uniment ce terrain, conviendrait mieux que celle que vous m'avez envoyée ; au reste ce n'est qu'une observation, car je signerai l'une comme l'autre. M. Banks pourra faire cette opération pendant que je serai ici ; vous n'avez qu'à lui en donner l'ordre. Je vous conseillerai même, avant de lui donner cette concession, de faire estimer la maison et les cases appartenant au Roi, qu'il y a sur ce terrain, et que Mlle de Crémont prendra pour son compte vraisemblablement ; cela est de peu de valeur, et la chose sera plus en règle.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement, etc.

[f° 123 r]

à M. de Crémont

Du 13 février

Je vous ai dit et je vous le répète, Mon cher Ordonnateur, que la police des troupes appartient aux différents chefs de Corps qui les commandent, et c'est à eux que vous devez renvoyer toutes les plaintes relatives à cet objet. S'ils ne s'acquittent pas de leur devoir, il faut alors avoir recours à l'autorité. Je donne ordre à M. de Savornin de mettre Bordelois au cachot, d'où il ne sortira que par l'arrangement que vous m'avez proposé, si Notaise n'y trouve quelque obstacle que je ne prévois pas.

A l'égard du dénommé Adam, il y a longtemps que je vous ai dit que c'était un gueux et un mauvais sujet. Il s'est saoulé avec Bordelois, il n'y a rien de surprenant à cela ; ils ne font d'autre métier l'un et l'autre depuis qu'ils sont dans l'île. Dites à Notais de le chasser du Parc ; il le fera certainement. Vous vous plaignez qu'il n'y a au chef-lieu, ni commandant de quartier, ni conseiller qui fasse la police, et que M. le major Savornin vous renvoie tout ce qui la concerne : que voulez-vous que je fasse à tous cela ? Trouvez-moi un expédient pour remédier à ces abus et je le saisirai avec grand plaisir, si la chose est à mon pouvoir. Quant à Savornin, il a raison de ne pas se mêler de la police du quartier ; il n'a que celle de sa troupe. Le commandant de quartier qui devrait la faire, vous dira qu'il ne peut pas être esclave et qu'il veut vaquer à ses affaires. Chargez-en un conseiller, vous ne le tiendrez pas plus au chef-lieu que le commandant de quartier. Quel parti voulez-vous donc prendre ? Depuis que je suis dans l'île, vous ne faites que vous plaindre sur l'objet de la police ! Faudra-t-il que je ne quitte pas St Denis pour la faire ? Pour terminer le différent qu'un soldat aura avec sa femme, ou punir un ouvrier de l'artillerie qui se sera soûlé ? Car voila les deux cas qui ont occasionné vos dernières plaintes. En vérité, Mon cher Ordonnateur, cela ne serait pas raisonnable.

J'ai l'honneur d'être etc.

[f° 123 v]

Du 21 février 1772

Guillaume Léonard de Bellecombe etc.

et Cyr Honoré de Crémont etc.

Nous certifions à tous qu'il appartiendra que M. Le Comte, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, et attaché en cette qualité à l'hôpital du Roi établi au chef-lieu de St Denis ; qu'il y remplit en outre les fonctions de chirurgien major ; que nous avons eu constamment lieu de nous louer de l'assiduité et du zèle avec lesquels il s'en est acquitté jusqu'à ce jour. C'est en conséquence de ce favorable témoignage que nous rendons de ses services, que nous avons sollicité pour lui auprès du Ministre, le traitement accordé au second médecin attaché à l'Isle de France qui est de 3400 livres, à cause des doubles fonctions de médecin et de chirurgien major qu'il remplit ici avec un égal succès et à notre grande satisfaction.

Fait au quartier St Denis, île de Bourbon, le 21 février 1772

[f° 124 r]

à M. de Crémont

à Ste Susanne, le 24 février 1772

Je vous suis obligé, Mon cher Ordonnateur, des nouvelles que vous m'avez envoyées.

J'ai signé très volontiers les lettres communes du Ministre et de M. de La Roque, concernant nos appointements. J'ai signé également celle qui concerne les subsistances et notée n°33, ainsi que celle n°34, concernant l'imposition du café.

Je vous renvoie sans ma signature la n°32, parce qu'elle ne traite presque que de la finance qui vous regarde directement ; et si j'ai signé la première, je l'ai fait sans attention.

Je vous renvoie de même, sans ma signature, celle qui concerne le Conseil. Vous savez qu'il y a près de trois ans que j'ai proposé M. Vally pour une place de conseiller, que j'en ai écrit au Ministre et aux Bureaux. Je n'en proposerai sûrement point d'autre que celui-là ne soit pourvu de cette charge ; et vous ne l'avez pas porté dans le tableau que vous m'avez adressé. L'on peut en faire d'autres, j'en serai fort aise, surtout ceux que vous avez en vue, que j'aime et qui ont tous du mérite. Mais lorsque j'ai fait tant que de demander une place pour quelqu'un que j'ai cru qu'il la méritait, je ne la solliciterai pas pour d'autres. Voilà la seconde lettre que vous me proposez de signer à ce sujet ; et que je vous refuse de signer ; il en sera de même de la 3^e et 4^e, si vous vous donnez la peine de les écrire, parce que je n'ai pas de raison à me faire changer de sentiment.

Adieu, Mon cher Ordonnateur, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

=====

[f°124 r]

à M. de Crémont

Du 25 dudit [février 1772]

Je ne suis point du tout fâché, Mon cher Ordonnateur, que vous n'avez pas compris M. Vally dans le nombre des sujets que vous proposez pour des places de conseillers ; mais lorsque j'ai demandé pour lui une de ces places, parce qu'il ne l'a pas obtenu dans le moment il y aurait de l'inconséquence à moi d'en proposer d'autres sans le comprendre ; au surplus il est assez égal que je demande ou ne demande point. Vous avez pu voir tout comme moi, qu'on n'a pas beaucoup d'égards aux choses que j'ai sollicitées ; il faut attendre les nouveaux chefs qui vont nous arriver avant de rien faire ; peut-être serons-nous encore relevés l'un et l'autre.

Quant à la lettre commune n°32, je conviens avec vous que la plus grande partie des objets qu'elle contient sont administration commune et que je suis votre avis sur presque tous les points. Il n'y a que sur le magasin de Ste Suzanne, vous savez que mon avis n'a jamais été que de faire transporter à l'embarcadère les mauvais bâtiments qui étaient de ce côté de la rivière, des débris desquels on pouvait faire construire un magasin ; au lieu de cela vous en avez fait construire un second plus grand et plus coûteux, que le premier. Je conviens avec vous qu'il sera très utile au service du Roi ; mais comme ce n'était point de l'avis de M. le Gouverneur général, il ne me conviendrait pas de donner mon consentement à cette dépense, non plus qu'à celles qui pourront se faire relativement à cet établissement. Je suis résolu de ne rien faire sans les ordres de mes supérieurs, et principalement sur des objets qui ont rapport à la finance ; ainsi, Mon cher Ordonnateur, ne soyez pas surpris si vous me trouvez récalcitrant sur cet article.

Vous pouvez dire au Sr l'Ecolier que je ne ferai pas plus ni moins de difficultés pour le débarquement des trois cents Noirs mozambiques de *l'Athalante*, si on les apporte à Bourbon, que je n'ai fait pour ceux de *la Concorde*. Je ferai prendre les mêmes précautions que j'ai prises pour les autres ; ainsi il peut les conduire à St Paul où ils feront quarantaine de 15 jours dans le lazaret que j'ai fait construire audit quartier.

Je vous renvoie le bulletin que vous m'avez envoyé ;

Je consens que les Noirs du Chemin de Ste Marie, viennent travailler à la Rivière Ste Suzanne. Ci-joint un billet à ce sujet pour M. le Ch. de Mouchy, que vous voudrez bien lui faire tenir. Ci-joint aussi la lettre que j'écris à M. Sanglier au sujet de ses prétentions vis-à-vis de M. Nairac pour les embarcations du Roi. Il n'a que le droit de se faire rendre compte par les patrons desdites embarcations, de leur arrivée et de leur départ, et d'exécuter les ordres qu'il pourrait leur donner, sauf à lui de répondre des événements. Je vous prie de cacheter cette lettre et de la lui faire parvenir.

Adieu, Mon cher Ordonnateur, je vous embrasse de tout mon cœur.

[f°125 r]

à M. de Crémont

Du 29 dudit [29 février 1772]

Vous devez savoir actuellement, Mon cher Ordonnateur, que *le Dragon* est parti pour aller en droiture à l'Isle de France. Je vous laisse le maître de renvoyer *la Pourvoyeuse* à l'Isle de France. Je crois cependant que vous feriez bien de lui faire faire un chargement de chaux avant de vous en départir. Marquez-moi, je vous prie, le temps à peu près qu'elle pourra être expédiée, et défendez d'avance au capitaine de partir sans avoir mes paquets. Verdière doit renvoyer à la côte Mozambique pour y chercher deux ou trois cents Noirs qu'il y a. Je compte lui écrire par la première occasion. Le mémoire de M. de St Marc ne fait pas honneur à la délicatesse de cet officier général ; il ne faut cependant jamais blâmer quelqu'un sans l'entendre : il est très sûr qu'il y a de grandes précautions [*lire sans doute* prévention] contre lui dans cette affaire.

M. le Ch. Dulac qui est ici va vous apporter vous-même [*lire sans doute* lui-même] la réponse, sa réponse qui est une négative. Vous verrez les raisons que je l'ai chargé de vous remettre par écrit.

Vous faites très bien de vivre d'économie ; mais c'est un conseil que je ne suis guère, car j'ai nombreuse compagnie et qui me fait certainement grand plaisir ; l'on vient se délasser des fatigues que l'on prend aux bouts de chandelle de St Denis.

Avez-vous reçu la lettre que je vous ai envoyée par M. Sanglier ; je la remis à un Noir de M. Déjardins, ainsi que d'autres dont je n'ai point de nouvelles.

Adieu, Mon cher Ordonnateur, je vous embrasse de tout mon cœur.

[f°125 v]

à M. Tête [Teste]

Du 6 mars 1772

Je vous envoie ci-joint, Monsieur, copie d'une lettre que M. Dejean fils m'a écrite, ainsi que celle qu'il a reçue de M. Davelu et qu'il m'a envoyée en original. Vous verrez que cette dernière ne porte rien moins que le caractère de douceur, de modération et de charité qui doivent être inséparables d'un Ministre du Seigneur. L'on y voit au contraire depuis le commencement jusqu'à la fin l'animosité, la vanité et la dureté de celui qui l'a écrite. M. Dejean peut avoir eu tort de ne pas faire présenter son enfant au baptême aussitôt qu'il l'aurait dû, ainsi qu'il le paraît par cette lettre ; mais cela n'autorisait point Davelu à lui écrire comme il l'a fait, et encore moins à refuser deux fois de suite de relever Madame Dejean de ses couches lorsqu'elle s'est présentée à l'église. Voilà différents habitants qui m'ont déjà porté des plaintes de M. Davelu. Je vous prie, Monsieur, de lui écrire très sérieusement, de se conduire à l'avenir avec plus de circonspection et de douceur vis-à-vis de ses paroissiens, vous prévenant qu'à la première plainte que j'aurai encore de lui, si elle est fondée je ne pourrai me dispenser d'en écrire à MM. le Gouverneur Général et l'Intendant, et de leur demander de faire repasser ce prêtre en France par le premier vaisseau.

Vous connaissez les sentiments de vénération et de respect avec lesquels je serai toute la vie, Monsieur, votre etc.

[f°126 v]

à M. de Crémont

A Ste Suzanne, le 6 mars 1772

J'avais appris par M. Roudie, Mon cher Ordonnateur, que vous étiez très indisposé, et je comptais envoyer aujourd'hui chez vous pour savoir de vos nouvelles. J'apprends avec plaisir par votre lettre, que vous allez un peu mieux. Vous faites très bien de prendre du repos. Quoique j'use de ce régime strictement depuis deux mois que je suis ici, je n'ai pu encore rattraper ma santé ; cela m'inquiète beaucoup.

Je vous envoie ci-joint une lettre de M. Rivière, par laquelle vous verrez que l'ouragan a tout dévasté à la Rivière d'Abord. Le quartier St Paul doit avoir été traité de même. Par le rapport que l'on m'a fait, tout est aussi brûlé depuis St Denis jusqu'ici. Quoique le vent ait été violent dans cette partie, il n'aura, je crois, pas fait autant de mal que dans les quartiers sous le vent. D'ailleurs partie du maïs de Ste

Suzanne et de St Benoît était récolté ou prêt à l'être. J'en ai vu même qui étaient en fleurs et qui malgré ce coup de vent, promettent de se relever si le temps est favorable, et de donner moitié récolte. Je pense donc que ces deux quartiers auront amplement leur subsistance et qu'ils pourront peut-être fournir à celle de St Denis. Nous n'avons donc à nous occuper qu'à faire subsister le quartier St Paul et celui de la Rivière d'Abord. J'approuve très fort les moyens que vous me proposez pour nous procurer des ressources à ce sujet. Le frère [Gabarru¹²], grand agriculteur, assure qu'on est encore à temps de replanter du maïs et de recueillir une bonne récolte ; mais il faut avoir de la semence et de quoi subsister pendant quatre mois qui s'écouleront avant qu'on la fasse. Je suis bien de votre avis d'expédier *la Pourvoyeuse* pour l'Isle de France, pour informer Messieurs les chefs de notre désastre, et le leur faire encore plus grand qu'il n'est, pour rendre la chose plus touchante. J'approuve la demande du renvoi des 290 hommes du bataillon de l'Inde, de même que celle du *Grand Bourbon* avec un chargement de riz. Il est aussi de toute nécessité de demander un bâtiment pour aller faire une traite de riz à Madagascar, tant pour nourrir les Noirs du Roi, que ceux des habitants des quartiers St Paul et la Rivière d'Abord qui vont se trouver dans le plus grand embarras.

Il a passé hier une goélette devant Ste Suzanne qui doit être mouillée actuellement à St Denis, on ne l'a point reconnue.

Nous avons eu ici, tout comme à St Denis, la nuit du mercredi au jeudi, un tonnerre comme je n'en avais pas encore entendu dans ce pays-ci. Il a fait des chaleurs insoutenables. La pluie qui a tombé hier a rafraîchi le temps et fera, je crois, beaucoup de bien.

Je consens très volontiers d'accorder à Madame Philibert une portion du terrain qu'elle demande ; mais je la prévins que j'en ai promis 60 gaulottes à M. de Léonard, qu'il m'a demandées il y a déjà longtemps. Je lui ai refusé constamment jusqu'à ce moment tout ce qu'il m'avait demandé, par la raison qu'il était mon parent ; mais j'ai cru que celle qu'il m'a faite de ce terrain, pouvait lui être accordée, sans qu'on put m'accuser de le trop favoriser. J'espère que vous voudrez bien y donner votre approbation ; il compte vous en faire la prière à son premier voyage à St Denis. Il est actuellement au quartier français avec la bande joyeuse. Je crois qu'il mérite cette petite faveur du gouvernement ; c'est un bon et ancien officier, qui a mangé le bien de son père au service du Roi et une partie de celui qu'il a eu de madame sa mère.

Je vous envoie ci-joint une lettre à cachet volant qui contient la copie de deux, l'une de M. Davelu et l'autre de M. Dejean fils qui m'a porté à juste titre des plaintes de ce curé. Le prêtre le plus fanatique du royaume n'écrirait pas avec plus de dureté à un misérable protestant des Cévennes, que l'a fait ce curé vis-à-vis d'un de nos bons habitants. Si vous trouviez quelque chose de trop dans la lettre que j'écris à M. Teste, faites-moi le plaisir de la supprimer, si non, de la lui envoyer après l'avoir cachetée.

Vous voudrez bien me marquer le temps à peu près que la goélette pourra partir pour l'Isle de France. On dit tous les cafés perdus ; c'est un grand malheur, car la récolte était belle.

Adieu, Mon cher Ordonnateur, tâchez de vous mieux porter, je vous embrasse de tout mon cœur.

=====
[f° 127 v]

à M. de Crémont

Du 14 mars 1772

Nos habitants, Mon cher Ordonnateur, ont été si maltraités par les ouragans deux ans de suite, que je voudrais les exempter de service jusqu'à nouvel ordre et supprimer tous leurs postes, pour les laisser paisiblement cultiver leurs champs et se procurer plus facilement de quoi subsister. Mais pour établir et maintenir la police des Noirs, il faudrait, je pense, établir une chaîne de galère dans chaque quartier, où l'on mettrait les Noirs marrons et autres, qu'on voudrait punir, de préférence à les tenir au bloc des mois entiers, où ils ne font rien, au-lieu qu'étant à la chaîne ils pourraient travailler aux ouvrages publics et à ceux de Sa Majesté. Ces Noirs devant être nourris par le Roi, il faudrait les mettre aux ordres du garde-magasin qui les emploierait aux différents travaux du service sous un commandeur qui en aurait soin. Le commandant de quartier aurait le droit de les faire mettre à la chaîne et de les en faire sortir, suivant les différents cas pour lesquels ils y auraient été mis. Marquez-moi, je vous prie, ce que vous pensez à ce sujet. Je ne changerai rien à ce qui est établi, que je n'aie eu votre réponse.

¹² Transcription très douteuse.

Comment fait votre santé ? La mienne est toujours à peu près la même ; j'attends ici constamment et patiemment qu'elle veuille se rétablir ; depuis que j'y suis, je n'ai pas dépassé la montée de Bel-air et celle de La Vigne.

J'ai l'honneur d'être etc.

P. S. Donnez-moi des nouvelles de *la Pourvoyeuse*, quand pourra-t-elle partir pour l'Isle de France.

[f° 128 r]

à M. Davelu

A Ste Suzanne, le 17 mars 1772

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous avez bien raison de croire que Messieurs les Prêtres Lazaristes ne me sont pas moins chers que les habitants de cette ile, et je voudrais bien n'avoir jamais de plaintes des uns contre les autres. Celle que m'a portée M. Dejean contre vous était fondée, je ne vous ai jugé que sur la lettre que vous lui avez écrite. Le plus zélé curé des Cévennes n'écrirait certainement point avec plus de dureté au dernier Protestant de sa paroisse pour le même objet, que vous l'avez fait à M. Dejean. Vous pouvez être fondé à vous plaindre de son peu d'exactitude à remplir les devoirs de la religion ; Ce que vous lui dite peut être vrai. Mais toutes vérités ne sont pas bonnes à dire et encore moins à écrire, surtout lorsqu'elles sont insultantes. Vous avez donc eu tort, Monsieur, dans tous les points d'écrire cette lettre, et je vous prie d'user de plus de modération à l'avenir. Si quelqu'un de vos paroissiens ne remplit point les devoirs de la religion, qui lui sont prescrits par les lois du Royaume, il faut avoir recours à l'autorité. Cette voie est plus sûre et moins insultante que celle que vous avez prise vis-à-vis de M Dejean.

Je conviens avec vous, Monsieur, que votre besogne est considérable, et que les arrangements que vous avez pris pour y parvenir sont très raisonnables, et je suis très persuadé que la famille Dejean s'y prêtera comme tous les autres paroissiens. Si elle y a manqué jusqu'à présent, c'est peut-être un malentendu ou quelque pique de part et d'autre. Dans ce cas je n'ai pas besoin de vous dire qu'un ministre du Seigneur doit montrer l'exemple de la douceur et de l'honnêteté, pour faire revenir et faire tout rentrer dans l'ordre, et le refus que vous avez fait à Mme Déjean de la relever de ses couches, vous trouvant à l'église et elle aussi, n'était rien moins que propre à produire ce bien.

Je connais, Monsieur, tout votre zèle pour la religion ; il est certainement très louable et je ne puis que l'approuver, mais il ne faut pas l'outrer, ni mettre jamais du personnel vis-à-vis de personne, car ce serait le moyen de s'écarter du chemin pour arriver au but que vous proposez, de gagner des âmes à Dieu. C'est du moins comme j'envisage les choses.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement, Monsieur, etc.

[f° 143 v]

Du 3 août 1772

à M. le Gouverneur de Mozambique. (Balthazar Manuel Pareira de Lagos, chevalier de l'ordre du Christ, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté très fidèle, Gouverneur et Capitaine général de Mozambique)

Cette lettre est pour avoir l'honneur de remercier votre Excellence de la faveur et de la protection qu'elle a bien voulu accorder aux affaires et à l'équipage de deux vaisseaux français, le *St André* et le *Fort*, naufragés sur les côtes de Mozambique, en leur procurant un vaisseau à fret pour se transporter à l'Isle de France. Les vents qui les ont extrêmement contrariés dans leur navigation, les a obligé de relâcher dans cette colonie où j'ai fait débarquer leur chargement, pour éviter à ce vaisseau une seconde traversée pour se rendre à l'Isle de France. Je ferai remettre à MM. Desroches et Poivre les deux lettres que votre Excellence leur a écrites. Ces deux chefs viennent d'être remplacés, le premier par M. le chevalier de Ternay, Capitaine des vaisseaux du Roi, et le second par M. Maillart Dumesle, Commissaire général de la marine.

Je suis très satisfait de la conduite qu'ont tenue ici le capitaine et le second du vaisseau portugais. Je les ai fait payer de leur fret et leur ai permis d'embarquer sur leur vaisseau tout ce qu'ils voudraient et qui pourrait être utile à votre colonie. J'ai remis au capitaine une caisse de bon vin de Bordeaux que je

prie votre Excellence d'agr er de ma part, et je l'ai charg  de vous communiquer quelques id es sur le commerce qui pourrait se faire entre votre colonie et celle-ci, qui serait  galement avantageux aux deux Nations. Je souhaite que vous l'adoptiez et que vous me fournissiez les occasions de vous  tre bon   quelque chose. Vous pouvez disposer librement de tout ce qui peut d pendre [de moi], ayant l'honneur d' tre avec une haute consid ration de votre Excellence, le tr s humble etc.

* * *